Ministère de la Justice Canada

2013-2014

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Peter MacKay, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit ;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur ;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada

représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2014

ISSN 2368-3252
No de cat. J1-7/2014F-PDF

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos iii
Message du Ministre 1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3
Profil de l'organisation 3
Contexte organisationnel 4
Dépenses réelles 14
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 15
Tendances des dépenses du Ministère 16
Budget des dépenses par crédit voté 17
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 18
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible 18
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien 18
Sous-programme 1.1.1 : Justice pénale 20
Sous-sous-programme 1.1.1.1 : Justice pour les jeunes 22
Sous-sous-programme 1.1.1.2 : Drogues illicites 23
Sous-sous-programme 1.1.1.3 : Victimes d'actes criminels 26
Sous-sous-programme 1.1.1.4 : Programme des équipes intégrées de la police des marchés financiers 28
Sous-programme 1.1.2 : Justice familiale 29
Sous-programme 1.1.3 : Accès à la justice 31
Sous-sous-programme 1.1.3.1 : Aide juridique 32
Sous-sous-programme 1.1.3.2 : Programme des avocats spéciaux 34
Sous-sous-programme 1.1.3.3 : Avocats désignés par la cour dans les poursuites fédérales 36
Sous-sous-programme 1.1.3.4 : Programme de partenariat et d'innovation du ministère de la justice 37
Sous-sous-programme 1.1.3.5 : Justice en langues officielles 39
Sous-sous-programme 1.1.3.6 : Contraventions 41
Sous-sous-programme 1.1.3.7 : Services d'accès à la justice dans les territoires 43
Sous-programme 1.1.4 : Justice applicable aux Autochtones 45
Sous-sous-programme 1.1.4.1 : Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones 47
Sous-sous-programme 1.1.4.2 : Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones 48
Program 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels 50
Résultat stratégique 2 : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada 52

Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement 52
Services internes 55
Section III : Renseignements supplémentaires 58
Faits saillants des états financiers 58
États financiers 59
Tableaux de renseignements supplémentaires 61
Dépenses fiscales et évaluations 61
Section IV : Coordonnées de l'organisation 63
Annexe : Définitions 64
Notes 66

AVANT-PROPOS

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si

l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

MESSAGE DU MINISTRE

Je suis heureux de présenter aux Canadiens le Rapport ministériel sur le rendement de 2013-2014 du ministère de la Justice.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le personnel du ministère de la Justice a encore une fois démontré un niveau élevé de professionnalisme et de compétence à l'appui des priorités du gouvernement du Canada. Les employés ont travaillé inlassablement, au nom des Canadiennes et Canadiens, pour assurer un système de justice plus équitable, pertinent et accessible, qui continue à renforcer la sécurité et la protection des citoyens et qui fournit un soutien aux victimes d'actes criminels, en offrant une gamme de services, y compris des conseils juridiques, le règlement des litiges et l'élaboration des lois.

Les fonctionnaires du ministère de la Justice ont contribué à la rédaction et au renforcement de mesures législatives historiques qui transformeront et solidifieront sans l'ombre d'un doute le système de justice canadien pour de nombreuses années à venir. Sans leur dévouement, leur innovation et leur contribution, aucune de ces réalisations n'aurait vu le jour. Pour cela, je les remercie tous sincèrement.

Non seulement le Ministère a relevé avec succès ces défis, mais il y est arrivé en appuyant parallèlement une autre priorité du gouvernement, soit celle du retour à l'équilibre budgétaire. À une époque d'austérité financière pour les Canadiens, les employés à tous les paliers de l'organisation ont géré avec efficacité les changements imposés par les mesures de restriction des coûts afin de mieux protéger l'argent des contribuables. Je leur suis reconnaissant de leur appui et des efforts qu'ils continuent de faire pour réaliser des économies.

Je vous invite à lire ce rapport pour connaître les détails du rendement dont le Ministère a fait preuve au cours de l'année passée pour s'acquitter de son mandat et appuyer les priorités du gouvernement du Canada, au profit de tous les Canadiens.

L'honorable Peter MacKay, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

SECTION I : VUE D'ENSEMBLE DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : Peter MacKay

Premier dirigeant : William F. Pentney

Portefeuille ministériel : Justice

Instrument habilitant : *Loi sur le ministère de la Justice*[i]

Année d'incorporation ou de création : 1868

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère de la Justice[ii] a pour mandat de soutenir la double fonction de ministre de la Justice et procureur général du Canada.[iii]

Dans le cadre du régime fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste le ministre de la Justice[iv] dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 50 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, la justice applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le Ministère soutient également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes de l'État que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens. Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, et rédige des textes législatifs.

Responsabilités

Le ministère de la Justice a été créé officiellement en 1868 lorsque le Parlement a adopté la *Loi sur le ministère de la Justice*[v] qui énonce les rôles et les responsabilités du Ministère ainsi que ceux du ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice du Canada exerce les trois fonctions distinctes suivantes auprès du gouvernement du Canada :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice qui sont de ressort fédéral – à ce titre, il cherche à assurer un système de justice Canadien équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens;
- prestataire de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux ministères et organismes fédéraux;
- organisme central secondant le ministre de la Justice pour conseiller le Cabinet à l'égard de toutes les affaires juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 500 employés dévoués équivalents temps plein, dont environ 65 p. 100 travaillent dans la région de la capitale nationale. Les 35 p. 100 restants assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires dans tout le pays.

Les juristes forment un peu plus de la moitié de cet effectif. L'autre moitié est constituée d'une vaste gamme de spécialistes, notamment dans les services parajuridiques, les sciences sociales, la gestion de programmes, les communications, les services administratifs, les services informatiques et les finances.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement de programmes

1. Résultat stratégique : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

1.1 Programme : Gestion responsable du cadre juridique canadien

1.1.1 Sous-programme : Justice pénale

1.1.1.1 Sous-sous-programme : Justice pour les jeunes

1.1.1.2 Sous-sous-programme : Drogues illicites

1.1.1.3 Sous-sous-programme : Victimes d'actes criminels

1.1.1.4 Sous-sous-programme : Programme des équipes intégrées de la police des marchés financiers

1.1.2 Sous-programme : Justice familiale

1.1.3 Sous-programme : Accès à la justice

1.1.3.1 Sous-sous-programme : Aide juridique

1.1.3.2 Sous-sous-programme : Programme des avocats spéciaux

1.1.3.3 Sous-sous-programme : Avocats désignés par la cour dans les poursuites fédérales

1.1.3.4 Sous-sous-programme : Programme de partenariat et d'innovation du Ministère de la Justice

1.1.3.5 Sous-sous-programme : Justice en langues officielles

1.1.3.6 Sous-sous-programme : Contraventions

1.1.3.7 Sous-sous-programme : Services d'accès à la justice dans les territoires

1.1.4 Sous-programme : Justice applicable aux Autochtones

1.1.4.1 Sous-sous-programme : Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones

1.1.4.2 Sous-sous-programme : Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

1.2 Programme : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

2. Résultat stratégique : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada

2.1 Programme : Programme des services juridiques au gouvernement

Services Internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique et programme
Veiller à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle et la sécurité des citoyens	Permanent	**RS 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **Programme 1.1** Gestion responsable du cadre juridique canadien

Sommaire des progrès

En 2013-2014, le Ministère s'est efforcé de faire en sorte que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle et la sécurité des citoyens en accordant son appui à des politiques en matière de sécurité et d'antiterrorisme, ainsi qu'à des initiatives de réforme de la loi et à d'autres moyens. Par conséquent, il a appuyé le dépôt, le nouveau dépôt ou l'adoption par le Parlement des projets de loi suivants :

- Projet de loi C-13, *Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité*[vi]
- Projet de loi C-26, *Loi sur le renforcement des peines pour les prédateurs d'enfants*[vii]
- Projet de loi C-10, *Loi visant à combattre la contrebande de tabac*[viii]
- Projet de loi C-14, *Loi sur la réforme de la non-responsabilité criminelle*[ix]
- Projet de loi C-37, *Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l'égard des victimes*[x]
- Projet de loi S-7, *Loi sur la lutte contre le terrorisme*[xi]
- Projet de loi S-9, *Loi sur le terrorisme nucléaire*[xii]

En outre, le ministère de la Justice a pris les rênes de la réaction du gouvernement à 17 projets de loi d'initiative parlementaire qui proposaient des réformes du droit pénal pour s'attaquer aux problèmes de sécurité publique, notamment la traite de personnes, le crime organisé et l'enlèvement d'enfants. Le Ministère a continué de diriger la Stratégie nationale antidrogue en collaboration avec 11 ministères fédéraux. La Stratégie a été élargie dans le discours du Trône de 2013 afin d'inclure la consommation abusive de médicaments d'ordonnance. Dans le budget de 2014, un montant de 44,9 millions de dollars a été affecté sur cinq ans à ce secteur important.

En collaboration avec les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales, le Ministère a appuyé des programmes et des initiatives conçus pour améliorer le système de justice canadien. Il a également travaillé avec les provinces et les territoires pour élaborer les outils fédéraux-provinciaux-territoriaux intitulés *Rapport sur la cybercriminalité* et *Manuel de lutte contre la traite de personnes* afin d'aider la police et les procureurs dans le cadre de leurs enquêtes et poursuites portant sur ces activités criminelles.

Le Ministère a appuyé les priorités internationales du gouvernement afférentes aux réformes du

[1] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RMR.

système de justice en fournissant une aide technique à des pays étrangers et en prenant des initiatives pour les aider à renforcer leurs capacités, ce qui a contribué à la promotion de la démocratie, au respect des droits de la personne, à une gouvernance efficace et à la sécurité internationale. Le ministère de la Justice a également participé à des forums internationaux multilatéraux, tels que l'Organisation des Nations Unis, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le G8, portant sur divers enjeux, notamment la corruption et les pots-de-vin, les drogues, la cybercriminalité, la coopération internationale, le crime organisé et la traite de personnes. De plus, le Ministère a dirigé la délégation canadienne à la 22e session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Le Ministère a eu recours à divers instruments et initiatives pour améliorer la sécurité personnelle et la sécurité des citoyens en rendant le système de justice pénale plus pertinent, efficace et efficient. Ces instruments et initiatives comprennent l'élaboration d'initiatives de réforme des politiques et de la loi; la mobilisation des provinces, des territoires et des organisations non gouvernementales afin qu'ils élaborent des réactions aux nouveaux enjeux; le soutien à des objectifs de politique étrangère qui protègent et défendent les intérêts et les valeurs des Canadiens.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programme
Soutenir les victimes d'actes criminels	Permanent	**RS 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **Programme 1.1** Gestion responsable du cadre juridique canadien

Sommaire des progrès

Le ministère de la Justice héberge le Centre de la politique concernant les victimes,[xiii] qui aide le gouvernement à s'acquitter de l'engagement qu'il a pris d'aider les victimes d'actes criminels à mieux se faire entendre dans le système de justice pénale grâce à la mise en œuvre continue de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes et de l'élaboration et de la mise en œuvre de réformes du droit pénal.

En 2013-2014, la Stratégie fédérale d'aide aux victimes[xiv] a continué de faire progresser les services aux victimes et la sensibilisation aux problèmes des victimes. Une des activités principales a consisté à organiser la huitième Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels,[xv] du 21 au 27 avril 2013, sous le thème « Nous avons tous un rôle ». Un soutien stratégique et un financement de programme supplémentaires fournis par l'entreprise du Fonds d'aide aux victimes ont permis aux organisations de victimes de tout le pays d'organiser 177 événements et de contribuer à l'organisation d'un colloque fédéral[xvi] tenu à Ottawa le 22 avril 2013.

Tout au long de 2013-2014, le ministère de la Justice a apporté son soutien pour aider les Canadiens qui avaient été victimisés à l'étranger, en plus d'accorder un financement pour que les victimes d'actes criminels assistent aux audiences de la Commission nationale des libérations

conditionnelles.[xvii] Il a également contribué à l'amélioration de l'Initiative des centres d'appui aux enfants, qui œuvre pour répondre aux besoins des jeunes victimes et des témoins dans le système de justice pénale. Le Ministère a continué à œuvrer de concert avec ses partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'aborder la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones. Un financement a également été consenti afin d'accroître l'aide aux victimes adaptée à la culture aux familles de femmes autochtones disparues ou assassinées.

Le Ministère a dirigé l'élaboration de trois réformes du droit pénal qui permettront aux victimes de mieux se faire entendre dans le système de justice pénale : (1) le projet de loi C-32, la *Loi sur la Charte des droits des victimes*,[xviii] qui propose de faire valoir les droits des victimes à l'information, à la protection, à la participation et au dédommagement, ainsi que des modifications aux lois pénales afin de mettre en œuvre ces droits; (2) le projet de loi C-37 *Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l'égard des victimes*,[xix] qui double la suramende compensatoire et la rend obligatoire dans tous les cas; et (3) le projet de loi C-14, *Loi sur la réforme de la non-responsabilité criminelle*,[xx] qui permet une plus grande participation des victimes dans les tribunaux et lors du processus d'audience de la Commission de révision et garantit que leurs préoccupations à l'égard de leur sécurité sont spécifiquement prises en compte dans le processus décisionnel.

Grâce à ces activités, le ministère de la Justice du Canada aide les victimes d'actes criminels, favorise l'accès et la participation au système de justice pénale et accroît la sensibilisation aux problèmes des victimes.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programme
Soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de haute qualité	Permanent	**RS 2** – Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada **Programme 2.1** Programme des services juridiques au gouvernement
Sommaire des progrès		
Le Ministère fournit des services juridiques de haute qualité au gouvernement du Canada et aux ministères et organismes fédéraux à l'appui d'initiatives qui tiennent compte des priorités du gouvernement dans les affaires économiques, sociales, internationales et gouvernementales. Dans le secteur des affaires économiques, le Ministère fournit des services consultatifs et législatifs juridiques pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du budget fédéral (y compris la loi de mise en œuvre); de grands projets de développement des ressources; des politiques de télécommunications; des initiatives axées sur le consommateur et la concurrence; des investissements dans les infrastructures, telles que le remplacement du pont Champlain de Montréal; et la législation régissant les institutions financières. Soucieux d'encourager le développement économique dans le Nord, le Ministère a concouru à des initiatives juridiques et stratégiques qui donnent aux habitants du Nord et aux Autochtones des pouvoirs plus étendus en matière de prise de décisions au sujet de la		

mise en valeur des terres et des ressources. Il a également fourni des services de contentieux pour représenter la Couronne lors de contestations, y compris celles portant sur divers projets de développement économique et d'utilisation des terres, et la *Loi sur le contrôle des dépenses*.[xxi]

Pour ce qui est des affaires sociales, le Ministère a élaboré la *Loi sur la Charte des droits des victimes*[xxii] pour que les victimes puissent mieux se faire entendre dans le système de justice pénale et pour créer des droits statutaires clairs au niveau fédéral pour les victimes d'actes criminels. En outre, il a fourni un soutien juridique pour la mise œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens[xxiii] et a géré les contentieux portant sur le rôle du gouvernement fédéral dans les programmes de soins aux enfants autochtones. Soucieux de favoriser la santé des collectivités et de donner aux Canadiens autochtones des possibilités de profiter davantage de l'économie en y participant pleinement, le Ministère a œuvré pour combler les nombreuses lacune de la loi et de la réglementation et abattre les obstacles stratégiques juridiques au développement économique, notamment ceux qui, dans la *Loi sur les Indiens*[xxiv] entravent le succès. Pour soutenir davantage les affaires sociales, le Ministère a fourni des conseils juridiques et des services législatifs afin d'élaborer des règlements en matière de marijuana à des fins médicales et il a défendu le gouvernement dans le cadre de contestations juridiques des dispositions du *Code criminel*[xxv] ayant trait à la prostitution, au suicide assisté et aux amendes minimales obligatoires, ainsi qu'aux des contestations de la réglementation en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*[xxvi] et de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.[xxvii] Il a également fourni des services législatifs et consultatifs en réponse au désastre de Lac-Mégantic.

Les efforts déployés pour régler des affaires internationales consistaient entre autres à donner des conseils juridiques et du soutien dans le domaine du droit de la sécurité nationale, notamment le régime de certificat de sécurité et d'autres activités afférentes à la cybersécurité, à la cybercriminalité, à la lutte contre le terrorisme, au crime organisé et à la corruption. En 2013-2014, le Ministère a continué d'aider les ministères fédéraux à mener des activités particulières dans le cadre du Plan d'action États-Unis/Canada Par-delà la frontière,[xxviii] y compris l'élaboration de l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les initiatives de précontrôle pour les modes terrestre, ferroviaire, maritime et aérien. Le Ministère a également fourni des conseils juridiques et des services législatifs à l'égard des initiatives de réforme du système d'immigration de Citoyenneté et Immigration Canada[xxix] et de la première réforme exhaustive de la *Loi sur la citoyenneté*[xxx] entreprise depuis 1977. Le Ministère a facilité l'échange de preuves entre les services des poursuites nationaux et les partenaires de traités internationaux dans le cadre d'enquêtes et de poursuites criminelles à l'échelle internationale. Le Ministère a également fourni des conseils juridiques et des services législatifs concernant des mesures prises contre des États étrangers en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*[xxxi] et la *Loi sur les Nations Unies*.[xxxii] Qui plus est, le Ministère a donné des conseils et assuré des services de contentieux pour faire avancer les intérêts économiques du Canada en vertu de divers accords internationaux bilatéraux et multilatéraux de commerce et d'investissement, y compris en vertu de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Enfin, à l'appui des affaires gouvernementales, le Ministère a collaboré avec l'Agence du revenu du Canada[xxxiii] et les organismes centraux à la mise en œuvre de leurs priorités et a aidé à mettre en œuvre de nouvelles mesures législatives et les changements fiscaux annoncés dans le budget de 2013. De plus, le ministère de la Justice a fourni des services législatifs à l'appui des priorités du gouvernement dans ce domaine, notamment pour la *Loi sur l'intégrité des élections*[xxxiv] (projet de loi

C-23), la *Loi sur la réduction de la paperasse*[xxxv] (projet de loi C-21) et la *Loi sur l'incorporation par renvoi dans les règlements*[xxxvi] (projet de loi S-2). Grâce à son travail consultatif, le Ministère a joué un rôle de premier plan dans les initiatives de réforme du Sénat et dans la résolution de divers problèmes afférents à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.[xxxvii]

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Gérer le changement organisationnel dans un contexte de la compression des coûts	Déjà établie	**RS 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **RS 2** – Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada

Sommaire des progrès

Pour gérer le changement organisationnel dans le contexte de la compression des coûts, le Ministère a continué de mettre en œuvre sa Stratégie de modernisation à l'appui du Plan d'action économique du budget de 2012. En 2013-2014, le Ministère participait également à d'importantes initiatives de modernisation du gouvernement du Canada qui impliquaient des services de gestion financière, de gestion de l'information, de technologie de l'information, de sécurité, de communication, de gestion des ressources humaines et d'autres services administratifs.

Le Ministère constate déjà les avantages que procure la Stratégie de modernisation. Les fonctions de services internes ont été mieux intégrées et normalisées, ce qui a mené à une organisation plus efficiente. Il tire parti de responsabilisations plus claires pour favoriser une plus grande rigueur et rendre les modèles internes de prestation de services aux clients plus efficaces et efficients. La haute direction a reçu du soutien et des conseils en matière de ressources humaines pour la mise en œuvre des changements organisationnels, la réduction des conséquences sur les employés et la maximisation du placement d'employés touchés. La mise en œuvre devrait être terminée d'ici le mois de mars 2015, et le Ministère prévoit respecter intégralement ses engagements.

De plus, le Ministère a transformé son système de gestion des dossiers en le remplaçant par une solution moderne qui est conforme aux normes du gouvernement du Canada. Les services de gestion de l'information et de technologie de l'information du Ministère ont été regroupés en un seul modèle national, ce qui permet de simplifier les processus et de réduire le coût global de la prestation de ces services. Le Ministère de la Justice a également instauré de nouveaux processus de publication sur le Web pour veiller à la prestation et à la gestion efficace de services Web en réorganisant ses ressources afin de maximiser la capacité et de répondre efficacement aux priorités ministérielles émergentes.

Les mesures supplémentaires qu'a ciblées le Ministère pour gérer le changement organisationnel dans le contexte de la compression des coûts comprennent la mise en œuvre de seuils des dépenses pour les voyages, l'accueil et les conférences (VAC). Ces seuils, qui tiennent compte des mesures d'économie de coûts découlant du budget de 2013,[xxxviii] ont été communiquées à tous les hauts

fonctionnaires au début de l'exercice. Les dépenses connexes ont été suivies et déclarées à la haute direction dans le cadre du processus de prévisions du Ministère. Ces initiatives conjuguées ont permis au Ministère de soutenir l'activité prioritaire de limitation des coûts et d'assurer une plus grande efficacité à tous les niveaux de son organisation.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'architecture d'alignement des programmes
S'adapter aux priorités stratégiques nouvelles et émergentes en temps opportun	• Poursuite de la surveillance des tendances émergentes afin d'éclairer la planification à long terme • Planification de la relève et activités de gestion des connaissances	• RS 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible • P 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien
Maintenir les partenariats nécessaires à l'élaboration et à la prestation de politiques et de programmes	• Dialogue continu avec les partenaires et les intervenants • Poursuite de la mise en œuvre de normes de service et d'une stratégie d'engagement des bénéficiaires pour les programmes de financement • Poursuite de la mise en œuvre d'un plan d'action pour simplifier et réduire le fardeau administratif qui pèse sur les bénéficiaires de financement	• RS 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible • P 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien
Répondre à la demande changeante de services juridiques	• Collaboration avec les clients et entreprise d'une planification conjointe pour répondre aux priorités gouvernementales et gérer les risques juridiques de façon rentable • Soutien continu du perfectionnement professionnel des juristes • Élaboration et perfectionnement continus des outils et des processus de soutien (p. ex. soutien aux contentieux)	• RS 2 : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada • P 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

Le profil de risque du Ministère est demeuré stable au cours de 2013-2014. Pour ce qui est de la gestion responsable du cadre juridique canadien par le Ministère, la vaste portée et la complexité du système de justice posent des défis continus pour l'élaboration de réponses en temps opportun aux priorités stratégiques nouvelles et émergentes. Qui plus est, la nature à paliers multiples du système

de justice du Canada exige la participation et la collaboration de divers partenaires et intervenants, y compris les provinces et territoires.

En guise de réponse, le Ministère a continué de surveiller et d'analyser les tendances émergentes afin d'éclairer sa planification à long terme et son intervention stratégique. Le Ministère a également entrepris des activités de planification de la relève et de gestion des connaissances afin d'assurer que son effectif continue de posséder les connaissances, les compétences et l'expertise pertinentes pour naviguer dans cet environnement d'exploitation complexe.

Pour maintenir les relations avec les partenaires et les intervenants, le Ministère a œuvré de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux; les partenaires de prestation; et autres bénéficiaires de financement dans le cadre d'un dialogue continu reposant sur le respect mutuel, des valeurs communes et des intérêts communs. Le Ministère a établi des normes de service et une stratégie d'engagement des bénéficiaires pour les programmes de financement et a continué de mettre en œuvre un plan d'action pour simplifier et réduire le fardeau administratif qui pèse sur les bénéficiaires de subventions et de contributions, améliorant ainsi l'accessibilité.

Dans son rôle de fournisseur de services aux ministères et organismes fédéraux, le Ministère doit maintenir la capacité adéquate de prestation de services pour répondre aux besoins juridiques de sa clientèle. Cette capacité dépend largement du recouvrement des coûts auprès des clients. Un risque peut survenir lorsque les clients adaptent leurs priorités, en particulier quand il y a des changements imprévus dans le volume ou la nature de leurs demandes de services juridiques.

Pour aborder ce risque, le Ministère a continué de se consacrer avant tout à apporter des améliorations à ses pratiques de recouvrement et de prévision des coûts. De plus, le Ministère s'est aussi concentré sur la participation des clients, y compris l'échange d'information sur la gestion efficace des risques juridiques, les déclencheurs et les coûts du contentieux, et le rôle pertinent du conseiller juridique. Le Ministère a également poursuivi une planification conjointe avec ses clients pour veiller à ce que les ressources juridiques s'harmonisent correctement aux priorités gouvernementales. Enfin, dans la cadre de l'engagement pris par le gouvernement du Canada à gérer plus efficacement les ressources sur une base continue, un examen horizontal des services juridiques (ESJ) a été effectué en 2013-2014 pour améliorer la prestation de services juridiques dans une perspective de gérer la demande et d'assurer la viabilité budgétaire des services juridiques sur le long terme.

Des changements dans la gestion de la pratique du droit et le volume croissant de renseignements sur support électronique peuvent aussi influer sur la capacité du Ministère de répondre aux demandes de service. Pour gérer ce risque, le Ministère a continué de soutenir activement le perfectionnement professionnel continu de son personnel juridique et a continué d'élaborer et d'améliorer des outils, des technologies et des processus de soutien.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
657 476 767	748 158 295	765 649 641	737 040 864	-11 117 431

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
4 719	4 510	-209

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014[1]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible								
Programme 1.1 Gestion responsable du cadre juridique canadien	380 483 738	383 740 200	348 317 035	344 339 285	397 222 148	382 305 605	424 204 889	426 666 083
Programme 1.2 Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 311 790	1 314 205	1 318 570	1 318 570	1 318 472	1 195 444	1 178 162	1 248 282
Total partiel	381 795 528	385 054 405	349 635 605	345 657 855	398 540 620	383 501 049	425 383 051	427 914 365
Résultat stratégique 2 : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada								
Programme 2.1 Programme des services juridiques au gouvernement	192 294 013	204 047 035	201 897 664	194 870 865	204 778 998	191 292 725	191 992 179	171 563 310
Total partiel	192 294 013	204 047 035	201 897 664	194 870 865	204 778 998	191 292 725	191 992 179	171 563 310
Services internes Total partiel	83 387 225	159 056 855	110 509 541	99 608 658	162 330 023	162 247 090	116 607 619	145 530 090
Total[2]	657 476 766	748 158 295	662 042 809	640 137 377	765 649 641	737 040 864	733 982 849	745 007 765

[1] L'autorisation totale exclue l'autorisation de crédit net de 296,2 millions de dollars qui permet au Ministère de récupérer auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux certains des coûts engagés pour assurer des services juridiques. La somme totale récupérée est de 299,5 millions de dollars, laquelle est appliquée aux dépenses réelles.
[2] Des différences peuvent survenir en raison de l'arrondissement des chiffres.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le cadre pangouvernemental[xxxix] (dollars)

Résultats stratégiques (RS)	Programmes	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
RS 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	Programme 1.1 Gestion responsable du cadre juridique canadien	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé[xl]	382 305 605
	Programme 1.2 Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé[xli]	1 195 444
RS 2 : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada	Programme 2.1 Programme des services juridiques au gouvernement	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces[xlii]	191 292 725

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	385 054 405	383 501 049
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	204 047 035	191 292 725

Tendances des dépenses du Ministère

Graphique des tendances des dépenses du Ministère

Comme il est montré dans le tableau des Ressources financières budgétaires du Ministère, le Budget principal des dépenses de 2013-2014 du Ministère était de 657,5 millions de dollars et ses autorités totales s'élevaient à 765,6 millions de dollars. Les autorités totales comprenaient le financement reçu à la suite des exercices du Budget supplémentaire des dépenses et des crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor de 90,3 millions de dollars.

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Programmes temporisés	-	-	-	53.27	62.79	70.01
Dépenses totales	745.01	733.98	737.04	662.04	640.14	636.40

Alors que les dépenses avaient diminué en 2012-2013, étant passées de 745,0 millions de dollars en 2011-2012 à 734,0 millions de dollars en 2012-2013, elles ont augmenté légèrement en 2013-2014 pour passer à 737,0 millions de dollars (0,4 p. 100 de plus que l'année précédente). Cet écart s'explique principalement par le paiement ponctuel forfaitaire de l'indemnité de départ et l'augmentation des dépenses salariales par suite de la ratification de diverses conventions collectives. Cette augmentation a été contrebalancée par une réduction générale de la demande de prestation de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, par la mise en œuvre de mesures d'économies de coût du budget de 2012 et par une plus grand efficacité résultant en une réduction des ETP.

Pour ce qui est des dépenses prévues, on peut attribuer la baisse principalement à quelques rares programmes financés temporairement qui devraient arriver à terme dans les années à venir. Cette réduction de financement représente 53,3 millions de dollars en 2014-2015, 62,8 millions de dollars en 2015-2016 et 70,0 millions de dollars en 2016-2017. Le financement temporaire expiré n'est pas inclus dans le total des dépenses prévues, ce qui explique que les autorités totales ont diminué au cours de la période de planification de trois ans. Le Ministère n'est pas dans une

position qui lui permet d'inclure les dépenses prévues pour ces initiatives parce que le renouvellement n'a été ni annoncé ni confirmé par le Parlement (Budget).

De plus, comme le Ministère doit s'adapter à la fluctuation constante de la demande de services juridiques, le profil de ses autorisations totales continue de varier d'une année à l'autre. Comme le démontre le graphique qui suit, les services votés et l'autorisation de crédit net (ACN) ont changé de 2011-2012 à 2013-2014. La tendance montre une baisse de 4,4 p. 100 des services votés à la suite de la mise en œuvre des mesures d'économies du budget de 2012 et une réduction de 3,1 p. 100 de l'ACN sur la période de trois ans. Cependant, les recouvrements d'ACN ont augmenté de 1,1 p. 100 de 2012-2013 à 2013-2014, pour représenter au total 299,5 millions de dollars. Cette augmentation de l'ACN tient principalement à une augmentation des dépenses salariales pour les avocats praticiens et est contrebalancée par une réduction de la demande de services juridiques. Cette diminution des services votés s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures d'économies de coût du budget de 2012 et d'autres mesures mineures de réduction des coûts.

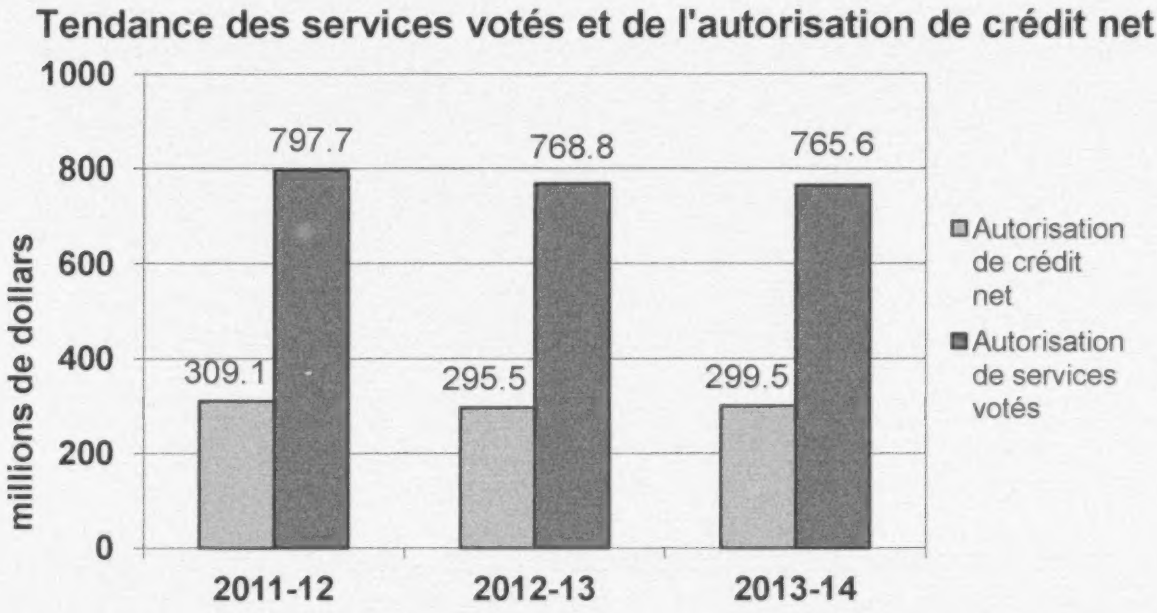

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives du ministère de la Justice, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.[xliii]

SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

La responsabilité d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible n'incombe pas seulement au ministère de la Justice, mais bien à tout un nombre de parties intéressées qui comprennent le Parlement, le système judiciaire; les ministères et organismes fédéraux; les partenaires des administrations provinciales, territoriales et municipales; une multitude d'organisations et d'intervenants non gouvernementaux; et enfin, l'ensemble de la population canadienne. Le Ministère joue un rôle de premier plan en exécutant sa mission fondamentale qui consiste à établir, maintenir et perfectionner le cadre juridique canadien.

Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien

Description

Dans le régime fédéral du Canada, l'administration de la justice est un domaine où les compétences sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité d'assurer un cadre juridique national bilingue et bijuridique pour l'administration de la justice en élaborant des politiques et des lois, ainsi qu'en mettant à l'épreuve des approches innovatrices de manière à renforcer ce cadre juridique dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris le système de justice pénale pour les jeunes), l'accès à la justice, la justice familiale, la justice applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé. Cette activité de programme inclut également le versement d'importantes ressources financières permanentes aux provinces et aux territoires pour que ceux-ci puissent s'acquitter de leur responsabilité d'administration courante de la justice.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
380 483 738	383 740 200	397 222 148	382 305 605	-1 434 595

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
316	276	-40

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens ont confiance en leur système de justice national	Le classement international du Canada quant à l'équité du système de justice	10[1]	9
	Pourcentage des Canadiens qui évaluent l'accessibilité du système de justice comme étant « bonne » ou « très bonne »	80	Non-disponible[2]

[1] La cible de rendement du Ministère est que le Canada occupe la 10e place ou mieux au classement international. Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

[2] L'accessibilité du système de justice pénale du Canada est une responsabilité que se partagent le ministère de la Justice et de nombreux autres intervenants fédéraux et provinciaux. Cette mesure n'a pas été utilisée, car elle ne peut pas être interprétée comme étant le reflet du rendement d'une organisation unique quelconque.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a dépensé plus de 382 millions de dollars pour le *Programme de gouvernance du cadre juridique canadien* et a utilisé 276 ETP. Ces ressources ont été affectées à des activités destinées à améliorer la sécurité personnelle des citoyens, à soutenir la justice pour les jeunes, la justice familiale et les programmes du tribunal de traitement de la toxicomanie et à favoriser la vulgarisation et l'information juridiques. Les ressources ministérielles ont également été consacrées à l'amélioration de l'accès à la justice et à faire en sorte que le système de justice soit équitable et adapté culturellement aux besoins des Autochtones et des habitants des territoires.

Pour accroître la confiance qu'ont les Canadiens à l'égard de leur système de justice national, le Ministère a travaillé avec d'autres partenaires et intervenants de la justice pénale pour planifier et organiser un colloque national, « La confiance du publique envers le système de justice pénale ». Un rapport produit au printemps 2014 proposait des recommandations concrètes pour des façons de mieux servir le public et renforcer sa confiance. Ces efforts aideront le Ministère à rendre le système de justice plus équitable et accessible.

La première évaluation de la fonction d'élaboration de politiques en matière de droit pénal, terminée en 2014, a confirmé que cette fonction appuie directement et efficacement les priorités du gouvernement en matière de justice pénale. Pour renforcer la confiance des Canadiens dans le système de justice, le Ministère continuera d'améliorer les activités de liaison avec les principaux partenaires et l'harmonisation efficace et efficiente des ressources de manière à respecter les nouvelles priorités.

Soucieux d'accroître l'efficacité et l'efficience, le Ministère a mis en œuvre une initiative afin d'améliorer son Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions. La majeure partie des améliorations ont été préparées et devraient être mises en œuvre en 2014-2015.

Sous-programme 1.1.1 : Justice pénale

Description

Le Ministère élabore et coordonne toutes les politiques et les lois fédérales en droit pénal, ce qui inclut : surveiller l'évolution du droit et des politiques pénales, de la procédure, des dossiers de sécurité et de terrorisme et de la détermination des peines; concevoir et appliquer des options de réforme du droit et des politiques en matière pénale, notamment par voie législative; et conseiller les autres ministères sur les questions de droit pénal. Le Ministère travaille de près avec les provinces et les territoires en les appuyant dans leur responsabilité d'administration quotidienne du système de justice. Le Ministère s'occupe également des affaires émanant du Parlement qui touchent le droit pénal, incluant les projets de loi du gouvernement, les projets de loi privé ou les revues parlementaires. Le Ministère soutient également les priorités internationales du gouvernement relié à la justice tel que la prestation de conseils dans l'élaboration des politiques canadiennes de justice internationale, la négociation et la mise en œuvre de normes internationales portant sur la criminalité et la sécurité dans le monde au sein des instances internationales, ainsi que de l'assistance technique aux pays étrangers désireux de réformer leur système de justice.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
191 592 561	186 754 322	-4 838 239

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
137	128	-9

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La sécurité personnelle des Canadiens et la sécurité de leurs biens sont protégées par les lois pénales pertinentes	Pourcentage de Canadiens indiquant être « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits » de leur sécurité personnelle	90[1] (d'ici mars 2015)	92,7[xliv]
	Pourcentage des Canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers le système de	60 (d'ici mars 2015)	50.5[2]

	justice pénale pour adultes à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points		
	Pourcentage des Canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers le système de justice pénale pour adolescents à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60 (d'ici mars 2015)	39.7[2]

[1] L'Enquête sociale générale 2009 de Statistique Canada, publié tous les cinq ans, fournit les données pour cet indicateur.
[2] Ces résultats reflètent les données de 2011-2012 de l'opinion publique sur la confiance dans le système de justice pénale et sont les plus récents chiffres disponibles.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a affecté plus de 186 millions de dollars et 128 ETP au domaine de la justice pénale. Pour ce qui est des indicateurs du rendement concernant la confiance dans le système de justice pénale, les résultats présentés reflétaient les données sur l'opinion publique de 2011-2012, lesquelles sont les plus récents chiffres disponibles. La capacité du Ministère d'atteindre les cibles énoncées d'ici mars 2015 dépend fortement d'un réseau de partenaires de l'ensemble du pays, étant donné que le système de justice au Canada est une responsabilité que se partagent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le ministère de la Justice continuera de collaborer et d'œuvrer de concert avec ses partenaires pour appuyer les priorités du gouvernement du Canada pour ce qui est de la répression de la criminalité et de l'appui des victimes d'actes criminels.

Suivant leur renouvellement en 2012-2013, les ententes de financement du Programme de financement des services de justice pour les jeunes et du Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation ont été mises en œuvre avec l'ensemble des provinces et des territoires pour la période du 1 avril 2013 au 31 mars 2018.

Les résultats du Rapport d'évaluation de la fonction d'élaboration de politiques en matière de droit pénal reflètent la réussite des efforts déployés par le Ministère pour renforcer la confiance des Canadiens dans le système de justice. L'évaluation a conclu que les fonctions de droit pénal et d'établissement de politiques du ministère de la Justice s'harmonisent étroitement avec les priorités du gouvernement, que le Ministère collabore efficacement avec les intervenants et les partenaires et que les résultats escomptés sont atteints. Les secteurs à améliorer comprenaient les activités de sensibilisation, l'échange d'information, la rétroaction et l'harmonisation des ressources de manière à aborder de façon plus efficace et efficiente les demandes de services, y compris les nouveaux enjeux prioritaires.

Le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie continue d'assurer un soutien financier à six sites pilotes (Toronto, Vancouver, Edmonton, Regina et Ottawa).

Sous-sous-programme 1.1.1.1 : Justice pour les jeunes

Description

Le Ministère a une approche à volets multiples pour aborder les questions émergentes qui touchent la justice pour les jeunes et pour favoriser la participation des communautés et des citoyens dans le système de justice pour les jeunes. Le Ministère est responsable du cadre législatif qui régit le système de justice pour les jeunes (*Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*[xlv]) et verse des subventions et contributions aux provinces, aux territoires, aux autres paliers de gouvernement et aux intervenants communautaires pour appuyer des programmes qui encouragent un système de justice pour les jeunes plus équitable et plus efficace. Le Ministère administre trois programmes de paiements de transfert reliés à la justice pour les jeunes : le Fonds du système de justice pour les jeunes,[xlvi] les Services de justice pour les jeunes,[xlvii] et le Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation.[xlviii]

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
165 358 865	166 303 051	944 186[1]

[1] Les prévisions de dépenses pour 2013-2014 reposaient sur de l'information financière de décembre 2012. À l'époque, le Ministère se consacrait en continu à la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du déficit. Lorsque le budget fut finalisé, certaines dépenses supplémentaires furent engagées à l'appui des priorités ministérielles.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
79	76	-3

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un système de justice pour les jeunes qui appuie les priorités fédérales en matière de justice pour les jeunes	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde	85	85[1]
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au placement et à la surveillance dans le cadre d'un programme intensif	100	100[1]

	de réadaptation qui reçoivent un traitement spécialisé		

[1] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a affecté plus de 166 millions de dollars et 76 ETP au secteur de la justice pour les jeunes afin de répondre aux nouveaux enjeux et d'encourager une plus grande participation des citoyens et de la collectivité au système de justice pour les jeunes. Grâce au Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ) et au Programme de financement du placement et de la surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation (PSPIR), les provinces et territoires ont reçu des fonds pour fournir un ensemble de programmes et de services de justice pour les jeunes qui ciblent les jeunes ayant des démêlés avec la justice. Plus particulièrement, le PFSJJ a aiguillé des fonds fédéraux vers des programmes et services qui favorisent des mesures de responsabilisation proportionnées et opportunes pour les comportements illégaux, une réadaptation et réinsertion sociale efficaces des jeunes, des procédures judiciaires, de la détention, et du placement pour les contrevenants les plus dangereux.

Pour ce qui est du programme PSPIR, le financement fédéral a été fourni à des services spécialisés nécessaires à la mise en œuvre de la peine conformément à l'alinéa 42(2)(*r*) de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.[xlix] Des fonds supplémentaires ont été fournis pour soutenir davantage d'autres peines applicables en vertu de la Loi pour des jeunes atteints de troubles de santé mentale qui ont commis des crimes graves avec violence.

Le Ministère a atteint ses objectifs en matière de rendement et a fait en sorte que le système de justice pour les jeunes soutienne les priorités fédérales en matière de justice pour les jeunes et mette en œuvre des programmes pour s'attaquer aux armes à feu, aux gangs et à la consommation de drogues illicites. En travaillant en collaboration avec ses partenaires et ses intervenants à la réalisation des résultats escomptés, le ministère de la Justice a joué un rôle déterminant pour encourager un système de justice pour les jeunes plus efficace qui reflète mieux la société canadienne.

L'évaluation la plus récente des initiatives prises en matière de justice pour les jeunes a été effectuée en 2011, dans le cadre de l'Évaluation des volets de financement de l'Initiative de justice pour les jeunes.[l] Le Ministère continue de mettre en œuvre son plan d'action et de suivre les améliorations en ce qui concerne la collaboration avec les provinces et les territoires et l'accès à l'information pour les demandeurs de financement. Après leur renouvellement réussi en 2012-2013, les ententes de financement des programmes PFSJJ et PSPIR ont été mises en œuvre avec toutes les provinces et territoires pour la période s'étendant du 1 avril 2013 au 31 mars 2018.

Sous-sous-programme 1.1.1.2 : Drogues illicites

Description

L'approche du Ministère en ce qui concerne la législation sur les drogues et les mesures connexes porte sur de multiples aspects. Cette approche comprend la Stratégie nationale antidrogue[li] (SNA), une initiative horizontale que mène le ministère de la Justice en collaboration avec douze ministères

et organismes fédéraux. La Stratégie coordonne et finance les efforts de prévention de la consommation de drogue, de traitement de la toxicomanie et de réduction de la production et de la distribution de drogues illicites. Ces activités incluent l'évaluation de la nécessité d'apporter des modifications législatives pour lutter contre les crimes liés à la drogue et l'élaboration de propositions à cet égard, l'amélioration de stratégies pour l'application de la loi, et la garantie de peines efficaces et sévères pour les crimes graves liés à la drogue. Dans le cadre du volet de la SNA sur la question du traitement, le Ministère gère le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie[iii] qui répond aux défis posés dans le système de justice pénale par les délinquants toxicomanes. Ce programme a comme objectif de promouvoir et de renforcer l'utilisation de solutions de rechange à l'incarcération pour les délinquants toxicomanes, de faire connaître davantage les tribunaux de traitement de la toxicomanie et de recueillir des renseignements et des données sur l'efficacité de ces tribunaux.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 619 813	4 172 208	-447 605[1]

[1]L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est dû aux affectations non dépensées de bénéficiaires de fonds du tribunal de traitement de la toxicomanie et à la mise en œuvre des mesures d'économies du budget de 2012.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
5	3	-2

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Pour appuyer la composante de traitement, les délinquants adultes admissibles reçoivent un soutien afin de leur permettre de s'attaquer à leurs problèmes de toxicomanie	Pourcentage des participants retenus pour six mois dans les programmes des Tribunaux de traitement de la toxicomanie financés par le fédéral	25	51[1]
	Pourcentage des participants aux programmes des Tribunaux de traitement de	75	55[1]

	la toxicomanie recevant des résultats négatifs aux tests de dépistage de drogue		

[1] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a alloué plus de 4 millions de dollars et trois ETP pour aider les délinquants adultes admissibles à s'attaquer à leurs problèmes de toxicomanie. Le premier indicateur de rendement a été atteint puisque plus de 50 p. 100 des participants ont été retenus pour six mois dans les programmes des Tribunaux de traitement de la toxicomanie (TTT) financés. L'admission continuelle de participants dans les programmes des TTT a une incidence sur le taux de participants recevant des résultats négatifs aux tests de dépistage de drogue. Compte tenu que 49 p. 100 des participants étaient relativement nouveau dans processus de traitement des TTT (moins de six mois), il n'est pas surprenant que la cible de 75 p. 100 n'est pas été atteint.

En 2013-2014, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du programme de financement des TTT dans le but d'offrir aux personnes ayant des problèmes de toxicomanie la possibilité de recevoir un traitement surveillé par les tribunaux et des services de soutien communautaire. Ce programme a continué d'accorder un financement aux six projets pilotes de TTT (Toronto, Vancouver, Edmonton, Regina, Winnipeg et Ottawa). Le Programme des TTT examine présentement les efficiences potentielles par le truchement d'une collaboration plus étroite avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

En outre, le Ministère a continué de donner des conseils stratégiques et juridiques et a appuyé le cheminement et l'adoption de projets de loi importants visant les drogues illicites. Ces efforts comprenaient la responsabilité principale de la SNA,[liii] et la collaboration avec les intervenants sur la modification de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*[liv] et l'élaboration d'une stratégie nationale sur la consommation abusive de médicaments d'ordonnance.

Les évaluations effectuées en vertu de ce sous-sous-programme comprennent:

- L'évaluation de la Stratégie nationale antidrogue (2012)[lv]
- L'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale antidrogue (2010)[lvi]
- L'évaluation du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie (2009)[lvii]

Le ministère de la Justice et ses 11 partenaires fédéraux pour la SNA ont continué de mener des activités en réponse aux recommandations formulées dans l'évaluation de la SNA en 2012. Le discours du Trône 2013[lviii] a annoncé que la SNA serait élargie pour inclure la consommation abusive de médicaments d'ordonnance. Le budget de 2014[lix] a prévu un montant de 44,9 millions de dollars sur cinq ans pour s'attaquer à cet important problème. Ces ressources et initiatives permettront au Ministère de prévenir et de décourager la consommation de drogues illicites et le mauvais usage de médicaments d'ordonnance au Canada.

Sous-sous-programme 1.1.1.3 : Victimes d'actes criminels

Description

Le Ministère vise à donner aux victimes d'actes criminels la possibilité de mieux faire entendre leur voix dans le système de justice pénale. Le ministère s'assure que le point de vue des victimes est pris en considération dans toute réforme du droit pénal et dans l'élaboration des politiques de justice pénale dont est responsable le ministère de la Justice. Il collabore également avec les autres ministères fédéraux pour assurer une cohérence dans la façon d'aborder les questions relatives aux victimes. Le Fonds d'aide aux victimes[lx] verse des subventions et contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux organisations non gouvernementales afin d'encourager des projets et des initiatives qui favorisent l'accès des victimes à la justice et leur participation au système de justice pénale, et qui font mieux connaître les questions de victimisation et les services disponibles. De plus, le Ministère apporte une aide financière aux victimes à l'intérieur de son mandat; fait de la recherche; finance des enquêtes; produit de l'information destinée au public et parraine des projets spéciaux.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
20 697 329	15 891 353	-4 805 976[1]

[1] L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est dû à la mise en œuvre des mesures d'économies dans le budget de 2012. Le ministère de la Justice du Canada continue de travailler avec les intervenants victimes afin de maximiser l'utilisation des fonds disponibles.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
49	46	-3

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les victimes d'actes criminels se font entendre de façon plus efficace au sein du système de justice pénale	Pourcentage des victimes recevant une assistance financière qui indiquent se faire entendre de façon plus efficace au sein du système de justice pénale	75	85[1]
	Pourcentage des	90	99[1]

	requérants (victimes inscrites) ayant reçu des fonds pour leur permettre d'assister à des audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles		
	Pourcentage des requérants ayant reçu de l'aide financière après avoir été victimes à l'étranger	80	97[1]

[1] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a continué de diriger la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, laquelle fait la promotion des politiques, des lois et des activités et programmes de sensibilisation du public en vue de donner aux victimes une voix plus efficace dans le système de justice pénale.

Plusieurs initiatives nationales liées aux droits des victimes et à l'accessibilité des services sont allées de l'avant. Tout au long de 2013-2014, le ministère de la Justice a collaboré avec des homologues fédéraux pour déployer des efforts globaux en vue d'appuyer l'engagement pris par le gouvernement du Canada à rédiger une *Charte canadienne des droits des victimes*,[lxi] déposée en avril 2014 (projet de loi C-32). Le projet de loi C-37, la *Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l'égard des victimes*,[lxii] qui est entré en vigueur le 24 octobre 2013, a modifié les dispositions du *Code criminel*[lxiii] relatives à la suramende compensatoire pour accroître les revenus provinciaux et territoriaux afin d'aider à financer des programmes et des services pour les victimes d'actes criminels. En collaboration avec un comité organisateur national composé de défenseurs des victimes et de fournisseurs de services aux victimes, le Ministère a organisé et conçu la huitième Semaine nationale annuelle de sensibilisation aux victimes d'actes criminels en avril 2013, sous le thème « Nous avons tous un rôle ». Un financement a été fourni par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes à des organisations de l'ensemble du pays afin d'organiser 177 événements locaux et régionaux, et le ministère de la Justice a organisé le Symposium fédéral annuel à Ottawa, qui lance la Semaine des victimes.

Le Ministère a également continué à engager la participation d'intervenants principaux, y compris le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur les victimes d'actes criminels, et à fournir une perspective des victimes aux divers sous-comités FPT travaillant sur des aspects de la justice autochtone, notamment sur la violence à l'égard des femmes autochtones, la justice réparatrice, le trafic des personnes et la violence familiale.

La recherche axée sur les victimes entreprise en 2013-2014 portait principalement sur les coûts de la victimisation violente, les agressions sexuelles et les dossiers de tierces parties, les droits des victimes et les centres d'appui aux enfants. L'édition annuelle du *Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels* a été terminée et diffusée aux intervenants.

La participation des victimes au système de justice pénale a été renforcée par le truchement du Fonds d'aide aux victimes, dont 10,8 millions de dollars ont été utilisés pour la prestation d'aide, de programmes et de services destinés aux victimes d'actes criminels en 2013-2014.

L'utilisation coordonnée d'instruments stratégiques multiples, notamment les mesures législatives, les subventions et contributions, la collaboration fédérale-provinciale-territoriale, la recherche et les activités de sensibilisation nationales, s'est avérée essentielle à la réalisation de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes.

Sous-sous-programme 1.1.1.4 : Programme des équipes intégrées de la police des marchés financiers

Description

Le Programme des équipes intégrées de la police des marchés financiers[lxiv] (EIPMF) implique la participation du ministère de la Justice du Canada, du ministère des Finances du Canada, du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC), de Sécurité publique Canada et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le but du programme est d'appliquer efficacement la loi aux cas graves de fraude sur les marchés financiers au Canada et d'ainsi renforcer la confiance des investisseurs canadiens et étrangers dans l'intégrité des marchés canadiens. Les principales activités incluent la prévention, les enquêtes et les poursuites en cas de fraude grave. Par son Fonds de réserve,[lxv] le ministère de la Justice encourage les provinces à participer au programme EIPMF et à jouer un rôle dans les poursuites pénales de ces fraudes en accordant des fonds aux procureurs généraux provinciaux pour la prise en charge des coûts exceptionnels afférents à ces poursuites.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
916 554	387 710	-528 844[1]

[1] L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est dû à la baisse du volume de demandes afférentes à des cas d'application de la loi dans les marchés qui atteigne l'étape de la poursuite en 2013-2014.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
4	3	-1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les cas de fraude sur les marchés sont traduits en justice de façon efficace afin de maintenir la confiance envers les marchés financiers canadiens	Nombre de suspensions d'instances en raison d'un manque de financement pour des coûts exceptionnels admissibles	0	Non disponible : consultez la section Analyse du rendement et leçons retenues qui suit.
	Pourcentage des coûts exceptionnels admissibles qui sont financés	100	Non disponible : consultez la section Analyse du rendement et leçons retenues qui suit.

Analyse du rendement et leçons retenues

Étant donné qu'aucune demande de financement n'a été soumise en 2013-2014, l'analyse du rendement et leçons retenues ne sont pas disponibles. Toutefois, le Fonds de réserve EIPMF demeurera disponible en attente des demandes des procureurs généraux provinciaux.

Sous-programme 1.1.2 : Justice familiale

Description

Le Ministère fournit des analyses, des conseils et du soutien aux recours en justice dans les domaines du mariage, du divorce, des pensions alimentaires pour enfants et des exécutions des ordonnances de droits de visite et de garde. Le ministère conçoit et met en place des politiques, des programmes et des réformes du droit de la famille en consultation avec les provinces et les territoires. Le Ministère fournit également des services qui aident à l'exécution des ordonnances et des ententes d'aide alimentaire et à la détection des actions en divorce en double. Le but des activités du Ministère dans le domaine de la justice familiale est de contribuer au développement et au maintien d'un système de justice familiale qui tient compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, et qui facilite l'accès à la justice et encourage les parents à assumer leurs obligations familiales.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
26 561 331	25 971 045	-590 286

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
81	70	-11

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les familles vivant une séparation ou un divorce reçoivent du soutien au moyen d'activités fédérales d'exécution des ordonnances	Nombre de demandes de repérage des parents qui sont en défaut de paiement	21 000	37 132[1]
	Montant total des fonds fédéraux saisis ou redirigés afin de fournir du soutien financier aux familles	140 millions de dollars	170,9 millions de dollars[2]

[1] En 2012-2013, il y a eu 35 611 demandes de repérage.
[2] En 2012-2013, la somme totale des fonds fédéraux saisis ou redirigés afin de fournir du soutien financier aux familles s'est élevée à 165,2 millions de dollars.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a dépensé plus de 25 millions de dollars et consacré 70 ETP pour des activités de justice familiale. Une partie de ces ressources a permis au ministère de la Justice de dépasser ses objectifs de rendement, en veillant à ce que les familles vivant une séparation ou un divorce reçoivent du soutien au moyen d'activités fédérales d'exécution des ordonnances.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative Soutien des familles vivant une séparation ou un divorce,[lxvi] et il a obtenu le renouvellement de l'Initiative jusqu'en mars 2016 pour les activités fédérales, et jusqu'en mars 2017 pour le financement des activités provinciales-territoriales. Le programme a été évalué en 2014, et l'évaluation[lxvii] a conclu que le programme a été administré de façon rentable et économique et qu'il a atteint ses objectifs.

En outre, le plan de reprise des activités du Ministère pour le système d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales[lxviii] a été mis à l'essai. Les Services d'aide au droit familial du Ministère ont augmenté l'utilisation de mécanismes d'exécution de programmes durables avec ses partenaires grâce à l'échange électronique de données et de documents justificatifs.

En 2013, peu après la mise en œuvre du règlement révisé du Bureau d'enregistrement des actions en divorce (BEAD),[lxix] le Ministère a créé un nouveau formulaire d'enregistrement qui permet la lecture électronique des données afin de réduire les erreurs d'entrée manuelle et les arriérés. L'accès en ligne au BEAD a été offert à un tribunal, mais des retards attribuables à la nouvelle passerelle de Services partagés Canada ont entravé l'expansion à d'autres tribunaux.

Le Ministère a géré 28 ententes de financement avec les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales, et 100 p. 100 des ressources disponibles en vertu du Fonds de soutien des familles ont permis d'appuyer la prestation des services de justice familiale et l'élaboration de renseignements et de formation sur la vulgarisation du droit de la famille.

Dans le cadre de ses efforts continus pour améliorer l'accès à la justice et lutter contre la violence familiale, le Ministère a continué de travailler à l'élaboration de propositions de réforme du droit, a soutenu les principaux dossiers contentieux, de même que les activités de vulgarisation de l'éducation et de l'information juridiques. Après le discours du Trône de 2013, le Ministère a redoublé d'effort pour s'attaquer au mariage précoce et forcé au Canada, notamment en finançant des projets au titre du Fonds relatif à la violence familiale et en tenant un atelier avec les prestataires de services de refuge.

Enfin, le Ministère a élaboré de nouveaux outils pour appuyer les familles vivant une séparation ou un divorce. Ceux-ci comprennent le calendrier « Qu'est-ce que ça veut dire pour moi ? » de 2014-2015; le guide parental *Faire des plans*; un rapport intitulé *Établir les liens dans les cas de violence familiale : collaboration entre les systèmes de droit de la famille, de protection de la jeunesse et de droit pénal*; une trousse fiscale qui fournit des renseignements sur les règles fiscales s'appliquant au droit de la famille, élaborée en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada et le ministère des Finances du Canada.

Sous-programme 1.1.3 : Accès à la justice

Description
À travers le Programme d'accès à la justice, le ministère de la Justice vise à permettre aux Canadiens d'obtenir l'information et l'aide dont ils ont besoin pour résoudre leurs problèmes juridiques, soit par le système formel de justice, soit par les mécanismes extrajudiciaires. Le Ministère favorise l'accès à la justice par sa recherche, ses programmes et ses politiques, ainsi que par un financement des organisations non gouvernementales, des groupes autochtones, des collectivités, des provinces et des territoires.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
155 267 659	148 527 577	-6 740 082

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
66	51	-15

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les Canadiens sont en mesure d'obtenir de l'information cohérente et de l'assistance pour accéder au système de justice afin de résoudre leurs problèmes juridiques	Pourcentage des provinces ayant des organismes de vulgarisation et d'information juridiques qui reçoivent l'appui du ministère de la Justice du Canada	100	100[1]

[1] En 2012-2013, 100 pour cent des provinces disposaient d'organismes de vulgarisation de l'éducation et de l'information juridiques soutenus par le ministère de la Justice du Canada.

Analyse du rendement et leçons retenues

Avec plus de 148 millions de dollars et 51 ETP alloué à l'amélioration de l'accès au système de justice, le Ministère a continué de travailler à l'amélioration de la capacité des Canadiens à obtenir de l'information et l'aide dont ils ont besoin pour naviguer dans le système de justice. En 2013-2014, le Ministère a atteint son objectif en ce qui concerne le pourcentage de provinces ayant des organismes de vulgarisation de l'information juridique au grand public soutenus par le ministère de la Justice.

Le gouvernement du Canada a continué d'accorder du financement aux provinces pour l'accès à la justice afin d'appuyer la prestation de services d'aide juridique en matière pénale; d'aide juridique en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme; et la présence d'avocats désignés par le tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral. Les points saillants incluent le renouvellement de trois ans de l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, ainsi que des ressources permanentes et continues pour assurer la présence d'avocats désignés par le tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral.

En plus de travailler avec les provinces et les territoires, le Ministère a continué d'améliorer l'accès à la justice et à aider les Canadiens à résoudre leurs problèmes juridiques par le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.[lxx] Le Fond a appuyé la réalisation de 24 projets qui ont touché des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans l'ensemble du pays et a aidé ces communautés à avoir accès à de l'information et à de l'aide dans la langue officielle de leur choix.

Par le biais du Programme des avocats spéciaux, le Ministère a continué d'appuyer un processus équitable dans les procédures relevant de la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[lxxi] dans lesquelles le gouvernement utilise des renseignements touchant la sécurité nationale au cours d'audiences tenues en l'absence d'une des parties ou de leur avocat.

Sous-sous-programme 1.1.3.1 : Aide juridique

Description

Le Programme d'aide juridique[lxxii] finance les provinces pour que, en matière pénale, elles apportent une aide juridique aux gens économiquement défavorisés accusés d'infractions criminelles graves et/ou complexes (y compris en vertu des lois antiterroristes) et qui s'exposent à une incarcération,

ainsi qu'aux jeunes inculpés en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. De plus, depuis 2001, le Ministère verse des fonds à six provinces (Alberta, Québec, Manitoba, Colombie-Britannique, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador) en vue de la prestation de services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
125 810 785	123 731 858	-2 078 927[1]

[1] L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est dû à la difficulté de prévoir les dépenses, car le nombre et la complexité des cas d'aide juridique en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme varient d'une année à l'autre suite à la mise en œuvre des mesures d'économies du budget de 2012.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
18	15	-3

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les personnes admissibles reçoivent de l'aide juridique des provinces	Nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale approuvées dans les provinces[1]	280 000	274 287[2]
	Nombre de suspensions d'instances en raison d'un manque d'avocats payés par l'État dans des cas reliés à la sécurité publique et à la lutte antiterroriste	0	0[2]

[1] Les demandes d'aide juridique en matière pénale approuvées reflètent des certificats de services complets et ne tiennent pas compte de la prestation d'autres services d'aide juridique tels que ceux de l'avocat de service. Les données pour cet indicateur reflètent les données les plus récentes disponibles recueillies grâce à l'Enquête sur l'aide juridique de Statistique Canada, qui recueille les données de l'année financière précédente. Les données du tableau 258-0010 de CANSIM ne sont disponibles qu'à la fin de l'année financière courante pour l'année financière précédente.

[2] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, plus de 123 millions de dollars et 15 ETP ont été consacré au soutien à l'exécution des programmes d'aide juridique.

Les données concernant le nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale approuvées dans les provinces ne seront pas disponibles avant décembre 2014. Cependant, le Ministère a atteint sa cible de n'avoir aucune poursuite fédérale suspendue en raison d'un manque d'avocats de la défense payés par l'État dans les affaires de sécurité publique et d'antiterrorisme. Ce succès sera renforcé à l'avenir par les ressources qui sont devenues permanentes au niveau de financement actuel de 2013-2014 pour le programme des avocats désignés par le tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral.

De même, l'aide juridique pour les immigrants et les réfugiés a été renouvelée jusqu'au 31 mars 2017. Ce financement permettra aux immigrants et réfugiés désavantagés économiquement d'avoir accès au système de justice tout en assurant un soutien continu aux réformes apportées récemment au système d'octroi de l'asile du Canada. Par la même occasion, il concourra à un régime équitable et efficace d'asile.

Alors qu'il continue de fournir des fonds aux provinces et territoires afin d'appuyer la prestation de l'aide juridique en matière pénale, de l'aide juridique en matière de sécurité publique et de services d'avocats désignés par le tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral , le Ministère travaille à la mise en œuvre de son plan d'action[lxxiii] en réponse à l'Évaluation du Programme d'aide juridique,[lxxiv] qui s'est terminée en 2012.

Sous-sous-programme 1.1.3.2 : Programme des avocats spéciaux

Description

Le Programme des avocats spéciaux[lxxv] aide le ministre de la Justice à s'acquitter des responsabilités que lui impose la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*,[lxxvi] en établissant et en maintenant une liste d'avocats privés approuvés par le ministre qui peuvent faire fonction d'avocats spéciaux, en donnant à la personne visée un accès rapide à l'information pour faciliter leur choix d'un avocat spécial, et en veillant à ce que les avocats spéciaux reçoivent le soutien administratif et les ressources nécessaires. Le Programme des avocats spéciaux vise à réaliser un juste équilibre entre le droit de la personne visée à une audience équitable et la nécessité de garantir la confidentialité des renseignements de sécurité. Les avocats spéciaux représentent les intérêts du résident permanent ou du ressortissant étranger lorsqu'une preuve est entendue en l'absence du public et de la personne concernée et de son avocat. Les avocats spéciaux sont financés par le gouvernement, sans toutefois y être affiliés.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 032 564	893 231	-1 139 333[1]

[1] L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique par la facturation moins importante que prévue par les avocats spéciaux par suite de retards dans les procès, la réduction du nombre global de cas et suite à la mise en œuvre des mesures d'économies du budget de 2012.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
6	5	-1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les résidents permanents et les ressortissants étrangers sont protégés par des avocats spéciaux dans les procédures relevant de la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (possibilités de menaces à la sécurité nationale)	Nombre d'avocats spéciaux attitrés à des procédures relevant de la section 9	8	7[1]
	Taux de rétention des avocats spéciaux attitrés à des procédures relevant de la section 9	100	100[1]

[1] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère consacré 893,231 $ et cinq ETP au Programme des avocats spéciaux. Au moyen de ce programme, le Ministère a appuyé un processus équitable dans les procédures relevant de la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[lxxvii] (LIPR) dans lesquelles le gouvernement utilise des renseignements touchant la sécurité nationale au cours d'audiences tenues en l'absence d'une des parties ou de leur avocat.

La liste que tient le Ministre des personnes pouvant être nommées comme avocats spéciaux comprend 22 conseillers principaux du secteur privé, dont sept ont pris part à des instances en 2013-2014. La réduction du nombre des avocats spéciaux attitrés aux procédures relevant de la section 9 est attribuable à la nomination d'un seul avocat spécial dans une instance à la Section de l'immigration en vertu de l'article 86 de la LIPR. Le maintien de cette cible de rendement dépend du

nombre d'instances engagées par des ministres qui exigent la nomination d'avocats spéciaux et du nombre d'avocats spéciaux attitrés à une instance particulière par un juge ou un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié[lxxviii] (CISR).

Pendant toute l'année 2013-2014, le programme a appuyé des avocats spéciaux attitrés à trois instances visant des certificats de sécurité et une instance visant une interdiction de territoire à la Section de l'immigration de la CISR. Il a notamment appuyé deux avocats spéciaux qui défendaient les intérêts de la personne visée lors d'une audience à huis clos devant la Cour Suprême du Canada (CSC) en octobre 2013. La CSC, dans la décision *Harkat*, a statué que le régime des avocats spéciaux était constitutionnel et que les avocats spéciaux étaient des suppléants valables pour la divulgation d'information qui causerait un tort à la sécurité nationale ou mettrait en danger la sécurité d'une quelconque personne dans le processus de la Division 9 de la LIPR. Le tribunal a également établi que le juge devait adopter une approche libérale en autorisant la communication et, dans la mesure du possible, que les avocats spéciaux devaient être autorisés à enquêter sur les affaires et à élaborer leur stratégie en communiquant avec la personne visée, le conseiller public de la personne visée et les tierces parties qui peuvent apporter des idées et des renseignements pertinents. De plus, le programme a tenu des séances de perfectionnement professionnel bisannuelles pour maintenir la préparation professionnelle des personnes figurant sur la liste des personnes qui peuvent agir comme avocats spéciaux dans les instances en vertu de la section 9.

Sous-sous-programme 1.1.3.3 : Avocats désignés par la cour dans les poursuites fédérales

Description

Le Ministère finance les provinces, les territoires et leurs services d'aide juridique pour que soient affectés des avocats désignés par le tribunal aux gens inadmissibles à l'aide juridique. Il s'agit notamment de cas de poursuites fédérales comportant de lourds chefs d'accusation et exposant les inculpés à l'incarcération dès la condamnation. Ce programme réduit les probabilités de longs délais dans les procédures judiciaires jusqu'à ce que l'autorité de poursuite désigne l'avocat de la défense.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 650 000	1 648 144	-1 856

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0[1]	0

[1] Un ETP partiel pour le programme est inclus dans l'effectif d'ETP total du Programme d'aide juridique.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les poursuites fédérales ne sont pas suspendues en raison d'un manque d'avocats de la défense payés par l'État	Nombre de suspensions d'instances dans les poursuites fédérales en raison d'un manque d'avocats désignés par la cour qui sont payés par l'État	0	0[1]

[1] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

En tout, 1,6 millions de dollars ont été attribués à l'affectation d'avocats désignés par le tribunal aux gens inadmissibles à l'aide juridique. Par conséquent, le Ministère a atteint sa cible de rendement qui était de n'avoir aucune poursuite fédérale suspendue en raison d'un manque d'avocats désignés par le tribunal.

Afin d'atteindre le résultat attendu pour ce sous-sous-programme, le Ministère a conclu 112 ententes de financement, dont 91 avec les provinces et les territoires ou leurs entités responsables de la prestation d'une aide juridique, et les 21 restantes, directement avec l'avocat de la défense en cause.

Sous-sous-programme 1.1.3.4 : Programme de partenariat et d'innovation du ministère de la justice

Description

Le Ministère verse des contributions aux organisations non gouvernementales, aux groupes autochtones et aux provinces et territoires pour des projets à court terme de promotion ou de soutien de systèmes de justice nouvellement réformés ou d'appui à des initiatives visant à améliorer la prestation des services de justice. Le but à long terme est de contribuer à l'élaboration de politiques propres à garantir que le système de justice demeure accessible.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
5 809 103	4 330 720	-1 478 383[1]

[1] L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est dû à la mise en œuvre des mesures d'économies du budget de 2012.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
10	5	-5

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Sensibilisation et compréhension du public à l'égard des droits, des rôles et des responsabilités au sein du système judiciaire	Pourcentage des participants aux séances de formation et d'information financées par le gouvernement fédéral dont le niveau de connaissance et de compréhension augmente entre le début et la fin de la séance (avant et après contrôle)	80	80,6[1]

[1] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a affecté plus de 4 millions de dollars et cinq ETP au soutien d'initiatives qui favorisent la détermination des enjeux nouveaux en ce qui concerne le système de justice, qui encouragent l'innovation et un meilleur accès à la justice, qui augmentent les connaissances, la sensibilisation, la compréhension et le dialogue relatifs aux questions de justice, et qui informent les Canadiens au sujet de l'accès à la justice et au système de justice.

En 2013-2014, le Ministère a atteint son objectif en réussissant à faire en sorte que le niveau de connaissance et de compréhension de 80 p. 100 des participants aux séances de formation et d'information financées par le gouvernement fédéral augmente entre le début et la fin de la séance. Cette cible a été atteinte grâce au Programme juridique de partenariats et d'innovation (PJPI),[lxxix] qui a versé des fonds à des organismes pour 27 activités. Le PJPI a soutenu dix organismes publics de vulgarisation et d'information juridiques (un dans chaque province) qui ont aidé à faire en sorte que les Canadiens aient accès à l'information juridique. Ces organismes ont fourni des renseignements crédibles, pertinents et en langage simple au moyen de divers médias et sous diverses formes.

L'Accès à la justice pour les femmes autochtones, une composante du PJPI qui est harmonisée avec l'Initiative du gouvernement du Canada concernant les femmes autochtones disparues et assassinées, a soutenu des projets visant à réduire la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones. Les projets financés comprenaient des ateliers sur les droits juridiques, le système de justice et d'autres options disponibles, ainsi que des initiatives visant à aider les jeunes femmes marginalisées à risque ou victimes de violence aux mains d'un partenaire intime. Grâce au PJPI, le Ministère a également financé un projet qui comprenait la tenue d'ateliers d'information sur le sujet des relations saines à

l'intention des femmes et des jeunes autochtones dans l'ensemble de Terre-Neuve et du Labrador. Les ateliers étaient axés sur la promotion de la résilience, offraient des solutions de rechange aux comportements à risque élevé chez les jeunes femmes autochtones et comprenaient une discussion sur les rapports sains, les rapports de violence dans les fréquentations, ainsi que de l'information juridique liée aux processus et procédures des tribunaux (les ordonnances de protection d'urgence, les accusations au criminel, les engagements de ne pas troubler la paix publique, etc.).

La composante Violence familiale du PJPI a soutenu des projets qui ont amélioré la réaction du système de justice à la violence familiale. Par exemple, le Ministère a financé deux projets qui étaient axés sur la prestation d'information publique sur des questions juridiques, soit une série d'ateliers à l'intention des femmes et des filles qui sont victimes de violence familiale et des ateliers de formation juridique pour les prestataires de services qui travaillent avec les femmes violentées et leurs enfants dans l'ensemble du Nunavut.

Sous-sous-programme 1.1.3.5 : Justice en langues officielles

Description

Le Ministère vise à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles par la gestion du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles[lxxx] et à s'acquitter de son obligation d'adopter des mesures positives pour que le gouvernement fédéral assure le développement des communautés linguistiques en situation minoritaire ainsi que la promotion du français et de l'anglais, conformément à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.[lxxxi]

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
5 304 782	7 275 084	1 970 302[1]

[1] L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est dû aux ressources supplémentaires reçues en fin d'exercice. Le Ministère étudiera le financement de projets lors du prochain exercice.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
19	18	-1

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Sensibilisation du public et des communautés juridiques aux questions liées aux langues officielles dans les communautés de langues officielles en situation minoritaire	Nombre de représentants du système judiciaire qui suivent la formation sur la terminologie juridique par année	300	396[1]
	Pourcentage des représentants du système judiciaire qui ont suivi la formation et qui utilisent les outils	70	90[1]
Le ministère de la Justice connaît les enjeux concernant les minorités de langue officielle au Canada dans ses domaines d'action	Pourcentage des nouvelles activités et des activités renouvelées qui intègrent les engagements du ministère de la Justice à l'égard de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*	100	100[1]

[1] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a affecté plus de 7 millions de dollars et 18 ETP à l'amélioration de l'accès à la justice dans les deux langues officielles et à la promotion des deux langues officielles. En ce qui concerne le premier résultat attendu, le Ministère a dépassé ses objectifs. Il a offert une formation en terminologie juridique à 396 représentants des milieux juridiques, dont environ 90 p. cent ont depuis utilisé les outils qui leur ont été fournis au moyen de la formation. En ce qui concerne le deuxième résultat attendu, le ministère de la Justice a financé 35 projets qui contribuent à la prestation des services dans les deux langues officielles.

En 2013-2014, le financement a été renouvelé pour le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles aux termes de la « Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 ». Le Fonds vise particulièrement les projets qui contribuent à la prestation de services juridiques en se fondant sur deux principaux piliers : le pilier « Information » et le pilier « Formation ». Les projets financés par le ministère de la Justice grâce à ce fonds comprennent :

- onze projets ayant trait à la formation dans les deux langues officielles;
- huit projets à l'appui des activités des associations de juristes francophones et de leur fédération;

- neuf projets relatifs aux activités de sensibilisation et d'information publique sur des questions juridiques, y compris un projet par Éducaloi axé sur la prestation d'information aux communautés anglophones sur les droits linguistiques et les questions juridiques;
- un projet contribuant à l'élaboration d'un programme d'études à l'intention des étudiants bilingues désireux de faire carrière dans le domaine de la justice;
- un projet visant à accroître le recrutement et la promotion de carrières dans le domaine de la justice;
- cinq projets axés sur la mise au point d'outils de formation linguistique, y compris le portail Jurisource.ca.[lxxxii]

En outre, pendant l'année, les fonctionnaires du Ministère ont communiqué régulièrement avec les partenaires pour discuter de l'établissement de centres d'information juridique qui offriraient des services directement au public à compter de 2014-2015.

Quant au deuxième résultat attendu, les engagements du Ministère au sujet de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* ont été pris en compte dans chaque programme de financement nouveau ou renouvelé en 2013-2014. Le Ministère bénéficie d'un plan d'action de cinq ans pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (2011-2016), qui englobe un certain nombre d'initiatives (programmes et politiques ciblées). Une évaluation à mi-parcours du plan d'action a été entreprise en 2013-2014, et les résultats de celle-ci seront disponibles en 2014-2015.

Sous-sous-programme 1.1.3.6 : Contraventions

Description
La *Loi sur les contraventions*[lxxxiii] habilite le gouvernement fédéral à désigner des infractions aux lois fédérales comme contraventions pour qu'elles puissent être traitées par délivrance de procès-verbaux, afin d'alléger le fardeau du système judiciaire, de réduire les coûts pour les accusés et le gouvernement, et de limiter les conséquences d'une condamnation pour de tels motifs. Le gouvernement fédéral passe par les régimes provinciaux de déclaration sommaire de culpabilité pour sanctionner les contraventions aux lois fédérales. Le ministère de la Justice soutient l'application de la Loi par l'élaboration de politiques, des services de consultation de mise en œuvre et une aide financière venant du Fonds de mise en application de la *Loi sur les contraventions*.[lxxxiv] Ce fonds permet aux provinces et aux municipalités d'appliquer la Loi au nom du gouvernement fédéral d'une manière conforme aux droits linguistiques institués par la Constitution et les lois, et selon les services judiciaires prévus par les articles 530 et 530.1 du *Code criminel*[lxxxv] et les services extrajudiciaires prévus par la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
9 803 832	5 633 306	-4 170 526[1]

[1] L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est dû à des accords en attente avec quelques provinces, territoires et municipalités et suite à la mise en œuvre des mesures d'économies du budget de 2012.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
10	6	-4

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Recours à des solutions de rechange pour traiter les infractions réglementaires fédérales mineures	Nombre de procès-verbaux émis	40 000	42 504[1]
L'accès aux services extrajudiciaires et judiciaires dans le contexte des contraventions est disponible dans les deux langues officielles dans les endroits désignés	Pourcentages des délinquants présumés qui demandent et obtiennent des procédures judiciaires dans la langue officielle de leur choix	100	100[1]
	Nombre de plaintes au sujet d'un manque de services judiciaires et extrajudiciaires dans la langue officielle choisie	0	0[1]

[1] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a affecté plus de 5 millions de dollars et six ETP pour continuer de soutenir la *Loi sur les contraventions*[lxxxvi] qui a été appliquée dans sept administrations. Le Ministère a dépassé son objectif en ce qui concerne le nombre de contraventions délivrées et a atteint son objectif lié à l'accès aux services extrajudiciaires et judiciaires concernant les contraventions dans les deux langues officielles dans les endroits désignés.

Afin de promouvoir et d'encourager davantage la prestation des services juridiques dans les deux langues officielles, le Ministère effectue la révision de ses ententes pour assurer une meilleure intégration du cadre législatif, le respect des politiques récentes du gouvernement fédéral, et la conformité avec l'environnement juridique des langues officielles. Ces discussions sont actuellement en cours et ont donné au Ministère une occasion de mieux se familiariser avec les enjeux auxquels les provinces font face relativement à l'administration et au traitement des contraventions fédérales et à la prestation de services judiciaires et extrajudiciaires dans les deux langues officielles avec l'aide du Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*.

Les discussions ont aussi donné aux partenaires provinciaux du ministère de la Justice une occasion de réexaminer les mesures prises pour garantir les droits linguistiques, pour le compte du gouvernement fédéral, et pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces démarches ont contribué au renouvellement de l'engagement et de la collaboration entre le ministère de la Justice et ses partenaires provinciaux en vue de favoriser l'accès à la justice et le respect de la loi.

Enfin, le Ministère a poursuivi ses discussions avec la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador en vue de la signature d'ententes sur l'administration et l'application de la *Loi sur les contraventions*, qui comprendraient des mesures pour garantir des droits linguistiques judiciaires et extrajudiciaires pour les procédures en vertu de cette loi bénéficiant de l'aide du Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*. Les progrès prévus et réels dépendront des priorités et de la capacité des provinces. La totalité des sommes du Fonds sera engagée seulement une fois que toutes les administrations auront signé des ententes.

Sous-sous-programme 1.1.3.7 : Services d'accès à la justice dans les territoires

Description

Par des ententes sur les services d'accès à la justice[lxxxvii] dans les Territoires, le Ministère verse des contributions au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour soutenir la provision d'aide juridique (en matière tant pénale que civile) et de services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et la vulgarisation de l'information juridique. Les ententes de financement répondent aux demandes des Territoires de disposer de plus de flexibilité pour répondre aux besoins et aux circonstances uniques (géographiques, culturelles et linguistiques) que sont les leurs, et assurent également le soutien du Ministère aux services d'accès à la justice pour tous les Canadiens vivant dans le Nord. Les gouvernements territoriaux sont responsables de la gestion et de l'administration de leurs programmes de services d'accès à la justice.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 856 593	5 015 233	158 640[1]

[1] Les prévisions de dépenses pour 2013-2014 reposaient sur de l'information financière de décembre 2012. À l'époque, le Ministère se consacrait en continu à la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du déficit. Par conséquent, lorsque le budget fut finalisé, certaines dépenses supplémentaires furent engagées à l'appui des priorités ministérielles.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3	2	-1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les résidants des territoires ont accès à des services de justice (aide juridique, vulgarisation et information juridiques, assistance parajudiciaire aux Autochtones) qui répondent à leurs besoins et à leur situation uniques	Nombre de demandes d'aide juridique approuvées dans les territoires	3 000	3 110[1]
	Nombre de collectivités dans les territoires où résident des auxiliaires parajudiciaires autochtones	30	33[1]

[1] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

Avec 5 millions de dollars et deux ETP, le Ministère a dépassé ses cibles de rendement en vue d'atteindre son résultat attendu. Il a approuvé 3 110 demandes d'aide juridique dans les territoires et a aidé à doter 33 collectivités d'auxiliaires parajudiciaires autochtones résidents.

Par l'entremise des ententes sur les services d'accès à la justice, le gouvernement fédéral a consolidé le soutien financier aux trois territoires canadiens pour l'accès aux services de justice, y compris l'aide juridique en matière de droit civil et de droit pénal, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et la vulgarisation et l'information juridiques. Le soutien a été fourni au moyen des ententes de contribution en cours, qui donnent aux territoires la flexibilité dont ils ont besoin pour offrir ces services dans un contexte extrêmement difficile. Le gouvernement fédéral avait pour but de permettre aux territoires d'offrir des services aux personnes défavorisées sur le plan économique en cause dans des affaires graves liées à des activités criminelles, des affaires relevant du système de justice pénale pour les adolescents et dans des affaires civiles.

Grâce à l'aide fédérale pour les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, le Ministère facilite et améliore l'accès à la justice en aidant les Autochtones qui ont des démêlés avec le système de justice pénale à bénéficier d'un traitement juste, équitable et adapté à leur culture. En 2013-2014, le ministère de la Justice a versé une aide pour les services de vulgarisation et d'information juridiques dans le but d'aider les territoires à communiquer aux citoyens l'information juridique dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et participer efficacement au système de justice.

Les ententes de financement consolidé ont donné à chaque administration territoriale plus de flexibilité dans la prestation des services afin qu'elles puissent répondre à leurs besoins et circonstances uniques. Elles reconnaissent ainsi que les administrations territoriales font face à des difficultés particulières en ce qui concerne la prestation des services puisqu'une grande majorité des clients de l'aide juridique dans les territoires se butent à des obstacles particulièrement importants qui font en sorte qu'il leur est extrêmement difficile de cheminer dans le système de justice. Les ententes devraient générer des efficiences administratives et des économies de coûts, puisqu'elles comprennent des exigences en matière de rapports qui sont plus appropriées et qui reflètent mieux les modèles de prestation des services dans le Nord, qui sont contrebalancées avec des exigences claires en matière de responsabilisation relative au programme.

Sous-programme 1.1.4 : Justice applicable aux Autochtones

Description

Le Ministère aide les peuples autochtones à instaurer, à administrer et à rendre accessible un système de justice respectant les principes d'équité et de sensibilité culturelle. En collaboration avec les provinces, les territoires et les collectivités autochtones, il élabore des politiques éclairées et adaptées pour un programme continu et efficace. De plus, le Ministère aide les collectivités à développer leurs capacités d'acquérir plus de connaissances et de naviguer plus efficacement à travers le système de justice formel et les mécanismes extrajudiciaires adaptés à la culture. La justice applicable aux Autochtones est une responsabilité partagée entre les divers paliers de gouvernement.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
10 318 649	21 052 662	10 734 013

Note: Le financement de la justice applicable aux Autochtones a été renouvelé en 2013-2014. La somme de 11,0 millions de dollars a été reçue dans le cadre de l'exercice du Budget supplémentaire des dépenses en 2013-2014 mais n'a pas été incluse dans les dépenses prévues en raison du moment du versement de cette somme.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
32	27	-5

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un système de justice qui répond aux besoins des peuples autochtones d'une manière juste et adaptée à leur culture	Nombre de collectivités ayant des projets/programmes de justice applicable aux Autochtones qui appuient la justice communautaire et la formation et le développement des capacités	600	800[1]
	Nombre de clients desservis par les programmes d'assistance parajudiciaire aux Autochtones dans les provinces	30 000	52 402[2]

[1]L'objectif et les résultats étaient les mêmes en 2012-2013.
[2]Ce chiffre de 52 402 personnes comprend les clients de l'assistance parajudiciaire aux Autochtones dans les territoires. Ce chiffre n'est donc pas comparable aux résultats déclarés dans le RMR de 2012-2013.

Analyse du rendement et leçons retenues

En affectant 21 millions de dollars et 27 ETP, le Ministère a dépassé ses cibles de rendement pour ce qui est de répondre aux besoins des peuples autochtones d'une manière juste et adaptée à leur culture. Pour y parvenir, le Ministère a su collaborer avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour mettre en œuvre et faire progresser la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones (SJA) et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (APA).

La SJA offre des programmes et des projets qui aident les Autochtones à créer et à administrer des services et des processus de justice équitables et culturellement adaptés, et à y avoir accès. Environ 275 programmes de la SJA ont offert des services à plus de 800 communautés autochtones, un total qui dépasse l'objectif par plus de 200 communautés. Le Plan d'action économique de 2014[lxxxviii] proposait un financement renouvelé de 22,2 millions de dollars sur deux ans pour la SJA.

Le programme APA s'assure que les Autochtones en contact avec le système de justice (que ce soit en tant qu'accusés, victimes, témoins ou membres de la famille) aient accès à un traitement et à des services justes, équitables et adaptés sur le plan culturel tout au long des procédures judiciaires. Plus de 170 auxiliaires parajudiciaires ont fourni des services à presque 440 communautés partout au Canada. La stratégie de renouvellement de ce programme a été mise en œuvre en 2013-2014, et de nouvelles ententes de cinq ans visant ce programme (2013-2018) ont été signées avec les provinces participantes.

L'évaluation nationale de 2013 du programme APA a démontré la pertinence et l'efficacité continues de la contribution fédérale lorsqu'il s'agit d'aider à faire en sorte que le système de justice demeure équitable, pertinent et accessible pour tous les Canadiens.

Sous-sous-programme 1.1.4.1 : Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones

Description

Le Ministère permet aux collectivités autochtones de participer plus activement à l'administration locale de la justice et, à ce titre, leur offre des solutions de rechange opportunes et efficaces aux processus de justice traditionnels dans les situations appropriées. Les programmes visent à réduire les taux de victimisation, de criminalité et d'incarcération chez les Autochtones dans les collectivités, ainsi qu'à faire en sorte que le système de justice traditionnel soit plus réceptif et sensible aux besoins et à la culture des Autochtones. La SJA[lxxxix] compte deux mécanismes de financement : les « programmes de justice communautaire », qui offrent un appui aux programmes de justice communautaire adaptés sur le plan culturel en partenariat avec les collectivités autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, et le « renforcement des capacités », qui soutient les efforts de renforcement des capacités dans les collectivités autochtones afin d'accroître les connaissances et les compétences pour mettre en place et gérer les programmes de justice communautaire.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
5 407 286	15 685 412	10 278 126

Note : Le financement de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones a été renouvelé en 2013-2014. La somme de 11,0 millions de dollars a été reçue dans le cadre de l'exercice du Budget supplémentaire des dépenses en 2013-2014 mais n'a pas été incluse dans les dépenses prévues en raison du moment du versement de cette somme.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
29	25	-4

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Autochtones ont accès à des programmes de	Nombre de programmes de justice communautaire	110	275[i]

justice communautaire	Nombre de personnes autochtones dirigées vers les programmes de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones	10 000	10 000

[1]Le Ministère a entrepris un examen interne pour mettre à jour le nombre de programmes communautaires financés par la SJA. Auparavant, le nombre de programmes était comptabilisé selon le nombre d'accords de contributions signés. Pour cet examen, le nombre de programmes effectif a été comptabilisé de manière à refléter tous les nouveaux programmes créés après l'expansion de la SJA en 2007 ainsi que les programmes individuels visés par les accords-cadres. Cela donne un tableau plus exact de la portée des programmes de la SJA dans les communautés autochtones urbaines, rurales, nordiques et hors réserve. Veuillez noter également que le nombre de programmes de la SJA peut fluctuer en raison du rendement des programmes ou de l'activité des programmes.

Analyse du rendement et leçons retenues

Grâce à un budget de plus de 15 millions de dollars et 25 ETP, le Ministère a travaillé pour faire en sorte que les Autochtones aient accès à des programmes de justice communautaire. Le ministère de la Justice a travaillé avec succès avec des partenaires provinciaux et territoriaux et des collectivités autochtones pour mettre en œuvre et faire progresser la SJA, ce qui lui a permis de surpasser ses cibles de rendement. Environ 275 programmes de la SJA ont offert des services à plus de 800 collectivités autochtones. Le Plan d'action économique de 2014[xc] a proposé le renouvellement du financement de 22,2 millions de dollars sur une période de deux ans pour la SJA.

À la suite des leçons retenues d'un examen interne des programmes, la SJA a révisé les procédures de collecte des données, en collaboration avec des partenaires provinciaux et territoriaux, pour faire en sorte de disposer de données nationales cohérentes pour les prochains examens. Une autre leçon tirée concerne le processus de demande en vertu du Fonds de renforcement des capacités de la SJA.

En 2013-2014, le Ministère a lancé l'appel de propositions du Fonds de renforcement des capacités[xci] au printemps à l'aide des médias sociaux comme Twitter. Cette initiative s'est traduite par l'un des appels de propositions les plus réussis jusqu'à maintenant. À la suite de ce lancement hâtif, le ministère de la Justice a reçu un nombre accru de propositions bien préparées, ce qui a permis à la SJA de mieux planifier et gérer le financement des projets de renforcement de la capacité et de formation. Au total, la SJA a financé 56 projets de renforcement des capacités qui ont touché 351 collectivités.

Sous-sous-programme 1.1.4.2 : Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

Description

Le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones[xcii] (APA) rend la justice plus accessible en aidant les Autochtones ayant des démêlés avec la justice pénale à obtenir un traitement juste et équitable adapté à leur culture. Les provinces déterminent comment les services seront fournis et passent habituellement des contrats avec des organismes de services autochtones à titre de tiers exécutants. Le Ministère verse des contributions aux organismes de services pour appuyer la prestation de services directs (d'information, de consultation non juridique et d'aiguillage) à tous les Autochtones (adultes et jeunes) ayant des démêlés avec la justice. Il facilite également les

communications entre les représentants du système de justice pénale et les Autochtones en contact avec le système de justice pénale.

Ressources budgétaires financières

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 911 363	5 367 250	455 887[1]

[1] L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est dû à des dépenses supplémentaires afférentes une activité de formation nationale à l'occasion du 35e anniversaire du programme.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3	2	-1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Autochtones dans le système judiciaire ont accès à des auxiliaires parajudiciaires autochtones	Nombre de collectivités provinciales où résident des auxiliaires parajudiciaires autochtones	112	135[1]
	Pourcentage des bénéficiaires du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones qui se déclarent « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'information fournie	80	92[1]

[1] Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a accordé plus de 5 millions de dollars et deux ETP pour appuyer l'accès aux auxiliaires parajudiciaires autochtones. Par conséquent, il a réussi à surpasser ses cibles de rendement.

L'exercice 2013-2014 a marqué le 35e anniversaire de l'engagement du gouvernement du Canada dans l'appui des services du programme APA à l'échelle nationale. Le programme APA permet de

faire en sorte que les Autochtones en contact avec le système de justice (que ce soit à titre de personnes accusées, de victimes, de témoins ou de membres de la famille) aient accès à un traitement et à des services justes, équitables et adaptés sur le plan culturel dans le cadre du processus judiciaire.

Plus de 170 auxiliaires parajudiciaires fournissent des services à près de 440 collectivités et à plus de 50 000 clients chaque année dans tout le Canada. La stratégie de renouvellement de ce programme a été mise en œuvre en 2013-2014, et de nouvelles ententes quinquennales (2013-2018) relatives au programme APA ont été conclues avec les provinces participantes (à l'heure actuelle, Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas de programme APA). Il convient de souligner que le nombre de collectivités provinciales qui ont des auxiliaires parajudiciaires résidents a diminué en 2013-2014, passant de 138 à 135, en partie en raison de la fin du programme APA à Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans le cadre de la stratégie de renouvellement du programme APA, une évaluation nationale[xciii] (qui a commencé en 2011 et qui comprenait un sondage auprès de la clientèle) a été achevée en 2013. L'évaluation nationale a permis de constater que les auxiliaires parajudiciaires autochtones ont eu une incidence positive sur le traitement réservé aux Autochtones qui ont affaire au système de justice pénale. Les auxiliaires parajudiciaires ont accru l'efficience des tribunaux (particulièrement dans les collectivités éloignées) et ont augmenté la confiance des clients envers le système de justice. Le programme et les services ont reçu une note de satisfaction nationale de 92 p. 100 des clients qui avaient fait appel aux services, tandis que 96 p. 100 des membres du personnel judiciaire ont déclaré que les services du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones étaient toujours nécessaires.

Program 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Description
Cette activité de programme assure la sensibilisation aux besoins et aux préoccupations des victimes dans les domaines de ressort fédéral, constitue un recours indépendant pour les plaintes des victimes au sujet des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*[xciv] qui s'applique aux victimes de délinquants sous surveillance fédérale, et aide les victimes à se prévaloir des programmes et services fédéraux existants.

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels[xcv] a été créé en 2007 en tant qu'activité de programme sans lien de dépendance avec le ministère de la Justice. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice, c'est pourquoi il n'est pas visé par le cadre de gouvernance du Ministère. Le Bureau reçoit du soutien concernant les services ministériels de la part du Ministère.

Le mandat de l'ombudsman fédéral, qui a trait exclusivement aux questions de responsabilité fédérale, est le suivant :

- promouvoir l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux offerts aux victimes;
- instruire les plaintes en matière de respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui s'appliquent aux victimes d'actes criminels perpétrés par des délinquants sous responsabilité fédérale;

- sensibiliser davantage le personnel et les décideurs du système de justice pénale aux besoins et aux préoccupations des victimes, ainsi qu'aux lois applicables à l'égard des victimes, ce qui comprend la promotion des principes énoncés dans l'Énoncé canadien de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes d'actes criminels[xcvi] en ce qui concerne les affaires fédérales;
- identifier et examiner les nouveaux enjeux systémiques, incluant ceux concernant des programmes et des services offerts ou administrés par le ministère de la Justice ou par le ministère de la Sécurité publique,[xcvii] qui ont une incidence négative sur les victimes d'actes criminels;
- faciliter l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux offerts aux victimes par des services d'information et d'orientation.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 311 790	1 314 205	1 318 472	1 195 444	-118761

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
9	9	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les victimes d'actes criminels ont un accès efficace à de l'information sur leurs droits et sur les programmes et services fédéraux qui leur sont disponibles	Pourcentage d'augmentation des contacts des clients avec le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels par rapport à l'année précédente	10	Non disponibles. Veuillez consulter la section Analyse du rendement et leçons retenues ci-après.
Les victimes d'actes criminels ont accès à un processus d'examen neutre pour traiter les plaintes au sujet des programmes, des services, des lois et des	Pourcentage d'augmentation des plaintes enregistrées et traitées/révisées par rapport à l'année précédente	5	Non disponibles. Veuillez consulter la section Analyse du rendement et leçons retenues

politiques fédérales les concernant			ci-après.
Les ministères fédéraux, organismes et autres intervenants apportent des changements positifs pour les victimes d'actes criminels	Pourcentage des recommandations du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels soumises et reconnues ou à la suite desquelles des mesures ont été prises	100	Non disponibles. Veuillez consulter la section Analyse du rendement et leçons retenues ci-après.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels ne s'inscrit pas dans le cadre de gouvernance du Ministère. Les détails sur les activités réalisées en 2013-2014 seront publiés dans le rapport annuel 2013-2014 du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Pour en savoir davantage sur les activités en 2013-2014, consultez le site Web du Bureau.[xcviii]

Résultat stratégique 2 : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*,[xcix] le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques de qualité élevée au gouvernement fédéral ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la Loi, le ministre est désigné jurisconsulte du Conseil privé de Sa Majesté[c] et veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. En application de l'article 4.1 de la Loi, le ministre est chargé de la rédaction et de l'examen de tous les règlements gouvernementaux avant leur enregistrement afin de s'assurer de la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*,[ci] de même que de tous les projets de loi avant leur dépôt au Parlement pour garantir leur conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*.[cii] En outre, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Le Ministère cherche à atteindre ce résultat stratégique par une activité de programme : les services juridiques au gouvernement.

Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

Description

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux, et de services législatifs de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités politiques et de programmes du gouvernement et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et

organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
192 294 013	204 047 035	204 778 998	191 292 725	-12 754 309

Note : Les chiffres du Programme des services juridiques au gouvernement excluent les autorisations de crédits nets, qui permettent au Ministère de dépenser des revenus provenant de la prestation de services juridiques à d'autres ministères et agences gouvernementales. Les autorisations de crédits nets associées aux activités du Programme des services juridiques au gouvernement se sont élevées à 254,6 millions de dollars en 2013-2014.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3 325	3 144	-181

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les ministères et organismes fédéraux reçoivent des services juridiques de qualité élevée	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard de la qualité globale des services de consultation juridique, de contentieux, de rédaction législative et de rédaction réglementaire	8,0/10 pour chaque type de service	Consultation : 8,4* Contentieux : 8,3* Législation : 8,5* Réglementation : 8,5*
	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard du rendement du ministère de la Justice par rapport aux normes de services en matière de prestation de services juridiques	8.0/10 pour chaque type de service	Réactivité/ accessibilité : 8,6* Utilité : 8,0* Rapidité : 7,9*
Les intérêts de l'État sont représentés devant les	Pourcentage de dossiers de contentieux qui reçoivent	70	72,1[1]

cours et tribunaux	un résultat favorable (jugés et réglés)		
Exécution complète du programme législatif du gouvernement	Nombre de projets de loi déposés au Parlement (Chambre des communes et Sénat) et de règlements publiés dans la *Gazette du Canada*	500	554[2] (48 projets de loi présentés et 506 règlements publiés)

*Les résultats présentés reflètent la rétroaction obtenue au cours du cycle II de l'Enquête sur la satisfaction des clients (2009-2012). L'enquête n'a pas été menée en 2013-2014. Cette mesure est nouvelle en 2013-2014.
[1]En 2012-2013, 74,9 p. cent des dossiers de contentieux ont reçu un résultat favorable (jugés et réglés).
[2] En 2012, 31 projets de loi ont été déposés au Parlement (à la Chambre des communes et au Sénat) et 510 règlements ont été publiés dans la *Gazette du Canada*.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a dépensé plus de 191 millions de dollars pour le Programme des services juridiques au gouvernement et employé 3 144 ETP. Ces ressources ont été attribuées aux activités qui soutiennent la prestation de services juridiques de haute qualité au gouvernement fédéral, ainsi qu'à ses ministères et organismes pour faire progresser les priorités économiques, sociales, internationales et gouvernementales.

Dans le cadre de son appui au programme législatif du gouvernement, le Ministère a surpassé son objectif quant au « nombre de projets de loi déposés au Parlement (Chambre des communes et Sénat) et de règlements publiés dans la *Gazette du Canada* » en présentant 48 projets de loi et en publiant 506 règlements. Par ailleurs, il a dépassé son objectif du « pourcentage de dossiers de contentieux qui reçoivent un résultat favorable » en atteignant un taux de réussite de 72,1 p. 100.

D'après le Cycle II de l'Enquête sur la satisfaction des clients du ministère de la Justice du Canada,[iii] la satisfaction des clients par rapport à la « qualité globale des services juridiques fournis » par type de service (consultatif, législatif, réglementaire et contentieux) allait de 8,3 à 8,5 sur une échelle de 10 points, ce qui surpasse la cible de rendement du Ministère de 8,0. Concernant « le rendement par rapport aux normes de service », les résultats obtenus pour la réactivité/l'accessibilité, l'utilité et la rapidité des services juridiques étaient aussi positifs, allant de 7,9 à 8,6.

En réponse à la rétroaction concernant la prestation des services juridiques, le Ministère continue de mettre en œuvre son plan d'action axé sur l'efficacité et la rentabilité. Outre ses efforts d'optimisation des processus, le Ministère continue d'établir des points de référence et des niveaux de rendement dans les principaux secteurs de pratique pour accroître la productivité. Il a aussi adopté des modèles normalisés et des outils de libre-service pour les clients, ainsi que des outils pour la gestion du savoir et la gestion des projets.

Pour poursuivre ses innovations visant à améliorer l'efficience, le Ministère a établi le Centre d'expertise sur le droit du travail et de l'emploi, le Centre d'expertise sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et deux centres d'excellence pour le traitement des preuves électroniques qui ont réduit considérablement le coût de la divulgation. Il a aussi travaillé avec des organismes clients à des initiatives visant à gérer la demande de services juridiques, comme la réalisation d'un projet pilote pour repérer les cas propices au règlement rapide. Enfin, en se

concentrant sur le nombre d'heures consacrées par dossier, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre d'un projet pilote de référence pour certains dossiers de contentieux d'immigration de faible complexité. Ce qui a entraîné une amélioration de 20 p. 100 de l'efficience depuis 2012. Le projet pilote est en voie d'expansion pour être appliqué à d'autres dossiers d'immigration, et le Ministère explorera avec ses clients la possibilité d'étendre cette initiative d'analyse comparative à d'autres secteurs. Un projet semblable a aussi été mis en place pour certains dossiers en droit fiscal, et une amélioration de l'efficience a également été démontrée dès la première année.

Le Ministère a continué de relever les défis en matière de sauvegarde et de soutien d'une capacité et d'une expertise adéquates pour appuyer la prestation de services juridiques de grande qualité. Ces efforts en matière de formation et de perfectionnement, de planification de la relève et de gestion des talents se poursuivent et permettent de maintenir la disponibilité d'outils technologiques et d'un soutien technique pertinents.

En 2013, le Ministère a effectué l'évaluation de la Direction des services législatifs[civ] qui a permis de constater que les services législatifs fournis par le ministère de la Justice répondent aux besoins des ministères et organismes centraux clients et appuient ainsi les priorités du gouvernement fédéral. En réponse aux recommandations, le ministère de la Justice a élaboré et mis en œuvre un plan d'action[cv] pour veiller à la continuité de la prestation de services juridiques de grande qualité.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
83 387 225	159 056 855	162 330 023	162 247 090	3 190 235

Note : Le budget principal des dépenses et les prévisions de dépenses excluent les autorisations de crédits nets, qui permettent au Ministère de dépenser les revenus de la prestation des services juridiques et des services de soutien internes à d'autres ministères et aux agences gouvernementales. Les autorisations de crédits nets associées aux activités du Programme des services internes se sont élevées à 44,9 millions de dollars en 2013-2014, alors qu'elles étaient de l'ordre de 39,1 millions de dollars en 2012-2013.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 069	1 080	11

Note: Étant donné la consolidation des Services internes, qui a entraîné le rapatriement de certains employés d'autres parties du Ministère, le nombre d'ETP réelles a dépassé le nombre d'ETP planifié pour 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a alloué plus de 162 millions de dollars et 1 080 ETP aux Services internes. Dans le but de renforcer les synergies parmi plusieurs secteurs fonctionnels, le Ministère a mis en place de nouvelles structures organisationnelles dans les secteurs chargés des services internes. Le Secteur de la gestion et la Direction générale du dirigeant principal des finances ont été réorganisés afin d'être centrés sur un programme de service plus exhaustif. Pour continuer d'appuyer le changement organisationnel, on élabore des ententes sur les niveaux de service pour les services internes de première génération pour les fonctions des ressources humaines, des finances et de la gestion de l'information et technologie de l'information pour contribuer à définir les attentes des clients et les services à offrir.

Comme prévu, la vision d'Information@Justice a été élaborée à partir de consultations approfondies menées auprès des clients et des intervenants. L'objectif est de transformer le ministère de la Justice en environnement de travail numérisé, plus moderne et propice à la collaboration. Le Ministère a défini des projets pour mettre en œuvre de nouveaux outils et une nouvelle formation, et a établi des stratégies de mobilisation pour appuyer de nouvelles façons de travailler qui permettront aux employés du ministère de la Justice de trouver, de partager et de gérer l'information d'une façon plus efficace et durable. Le Ministère a en outre lancé un site Internet réorganisé et redessiné qui répond mieux aux besoins des Canadiens et qui reflète mieux les priorités gouvernementales. Ce nouveau site est conforme aux normes du gouvernement du Canada sur les sites Web et produira des paramètres qui permettront de faire des relevés et d'y apporter des améliorations continues. Le Ministère a également réduit, réorganisée et amélioré le contenu de son site Intranet pour mieux répondre aux besoins des employés et favoriser des communications efficace dans le Ministère.

Le ministère de la Justice a atteint les objectifs de gestion de la pratique du droit grâce à la mise en œuvre d'un nouveau Cadre de gestion des risques juridiques, l'adoption d'un cadre d'assurance de la qualité, l'examen des pratiques de règlement des litiges pour cerner les pratiques innovatrices et les améliorations possibles, et la prestation continue de conseils juridiques, d'information et de formation sur la prévention et le règlement des différends. Le Ministère a continué d'améliorer et de promouvoir son portail national de gestion des connaissances juridiques. Cet outil interne permet d'accroître l'efficience, l'uniformité et la rapidité des services juridiques dispensés par les juristes du ministère de la Justice. Une formation nationale et des services de soutien sont présentement offerts pour maximiser l'utilisation du portail et renforcer davantage ses bienfaits.

Des initiatives du gouvernement du Canada (GC), telles que le renouvellement de la fonction publique, le renouvellement des politiques, la planification des investissements et l'Examen des services administratifs ont continué d'aiguillonner les fonctions de services internes. Le Commissaire à la protection de la vie privée et l'Initiative pour un gouvernement ouvert ont mis de l'avant de nouvelles exigences. Les initiatives du GC—parmi lesquelles l'introduction d'approches normalisées dont le Processus opérationnel commun des ressources humaines (POCRH) est l'exemple, la Directive sur la gestion du rendement, l'initiative de transformation de l'administration de la paie, la Directive concernant l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information*, la Directive sur les demandes de renseignements personnels et de correction, et l'élaboration et la mise en œuvre du plan ministériel en matière de sécurité (qui fait partie de la nouvelle Politique du gouvernement sur la sécurité)—ont toutes exigé que le Ministère se mobilise.

Les fonctions de Gestion de l'information et technologie de l'information (GI/TI) ont intégré des initiatives de supervision, contrôle et présentation de rapports supplémentaires du bureau de la Direction générale du dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi que la normalisation par l'entremise de Services partagés Canada et de l'initiative de grappes du GC. Les fonctions de GI/TI participaient également aux initiatives de transformation du courriel, de déploiement de Windows 7 et du dépôt central numérique des sources d'information et Espace de travail du GC. Les initiatives de cybersécurité et de sécurité de la TI du GC comprenaient la certification de sécurité GC-DCI pour les employés du ministère de la Justice, et la mise en œuvre d'une variété de normes et de directives du GC destinées à améliorer la sécurité des systèmes du GC et l'accès à ceux-ci, et la protection des données de sécurité de la TI.

Les Services internes ont également joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du nouveau Code de conduite pour veiller à ce que les valeurs et l'éthique fassent partie intégrante de la culture et de la gouvernance globale du Ministère. On a également lancé un ensemble de projets de mesures d'adaptation dans tout le pays pour mettre en œuvre la norme Milieu de travail 2.0 dans le cadre du Budget 2012. Un Plan national d'aménagement des locaux (PNAL) a été lancé afin de réduire et de gérer ces coûts sans causer de perturbations pour notre main-d'œuvre.

Enfin, le Ministère a mis en œuvre la dernière année de son plan d'action à la suite du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF)[cvi] de 2011. Le plan comprenait diverses activités et initiatives relatives à l'attestation du mérite et à la mobilisation des employés, au perfectionnement professionnel et au cheminement de carrière, et à la culture organisationnelle, de même qu'au leadership et à la communication. Les leçons retenues sont en voie d'élaboration et on en tiendra compte lors de la préparation du plan d'action à la suite du SAFF de 2014.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Faits saillants des états financiers

Ministère de la Justice Canada
État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(milliers de dollars)

	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des dépenses	1 115 311	1 078 806	1 109 399	-36 505	-30 593
Total des revenus	369 318	344 865	340 815	-24 453	4 050
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	745 993	733 941	768 584	-12 052	-34 643
Situation financière nette du ministère	-11 422	-25 665	-79 236	-14 243	53 571

Ministère de la Justice Canada
État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2014
(milliers de dollars)

	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	398 225	551 048	-152 823
Total des actifs financiers nets	328 890	421 426	-92 536
Dette nette du ministère	69 335	129 622	-60 287
Total des actifs non financiers	43 670	50 386	-6 716
Situation financière nette du ministère	-25 665	-79 236	53 571

États financiers

L'actif total était d'environ 373 millions de dollars à la fin de 2013-2014, soit une diminution de 21 p. 100 par rapport au total de l'année précédente. Le montant à recevoir du Trésor public représentait 81 p. 100 de l'actif total, soit environ 304 millions de dollars. Les immobilisations corporelles représentaient environ 44 millions de dollars ou 12 p. 100 de l'actif total, alors que les comptes débiteurs et les avances représentaient environ 25 millions de dollars ou 7 p. 100 de l'actif total.

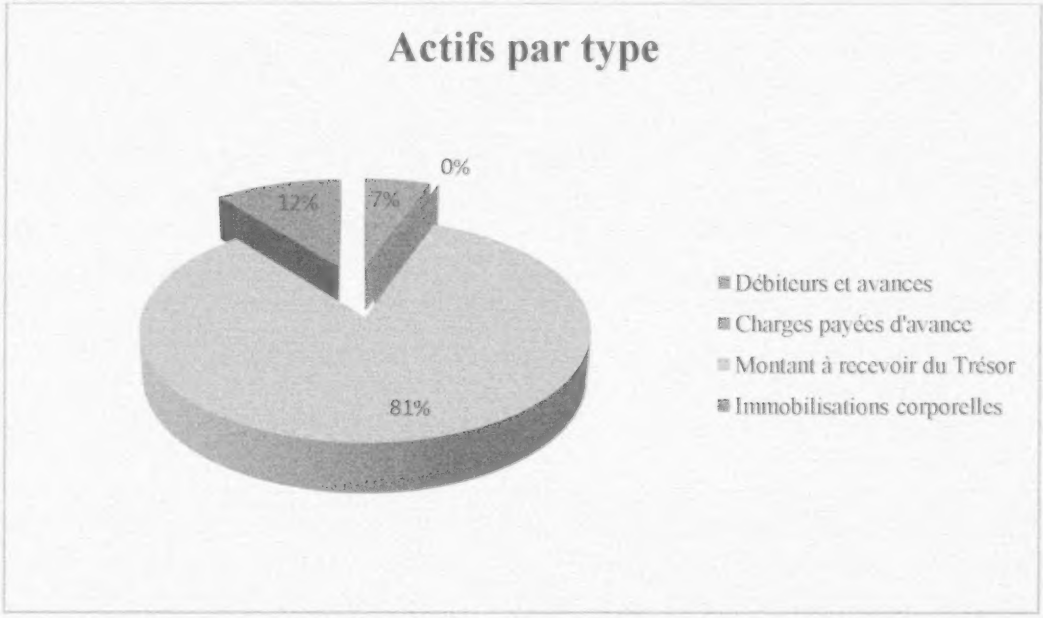

Le passif total se chiffrait à 398 millions de dollars à la fin de 2013-2014, soit une diminution de 28 p. 100 par rapport au total de l'année précédente. Les paiements de transfert payables représentaient la plus grande portion du passif, soit 288 millions de dollars ou 72 p. 100 du passif total, une diminution de 23 p. 100 par rapport à l'année précédente.

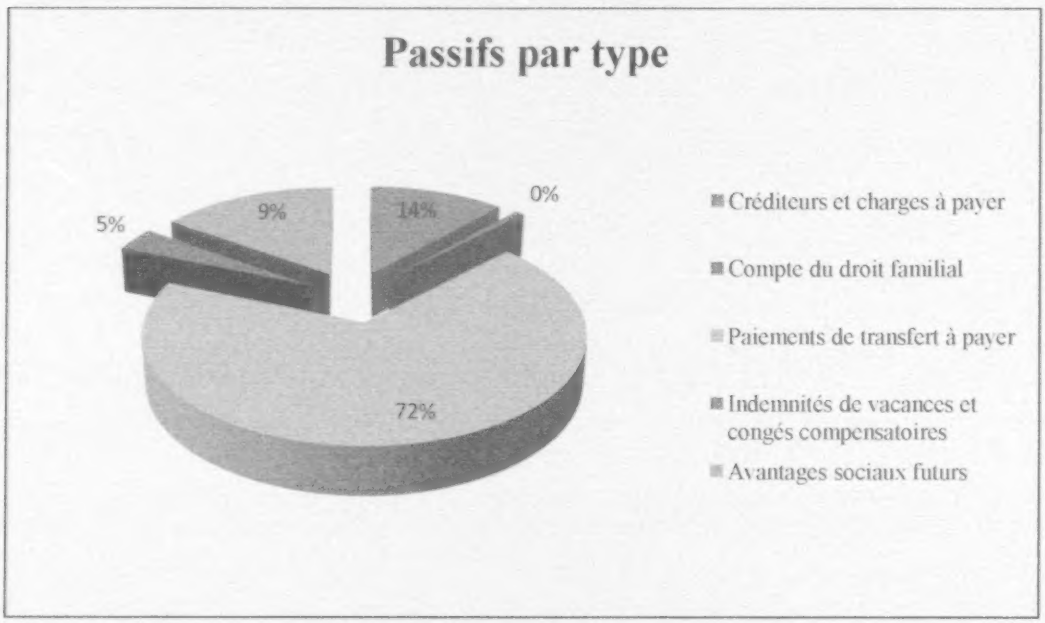

Les dépenses totales du Ministère se sont élevées à 1 079 millions de dollars en 2013-2014. De ce montant, 488 millions de dollars, soit 45 p. 100 des fonds, ont été dépensés pour le Programme des services juridiques au gouvernement, alors que la Gestion responsable du cadre juridique canadien représentait 415 millions de dollars ou 39 p. 100 des dépenses totales.

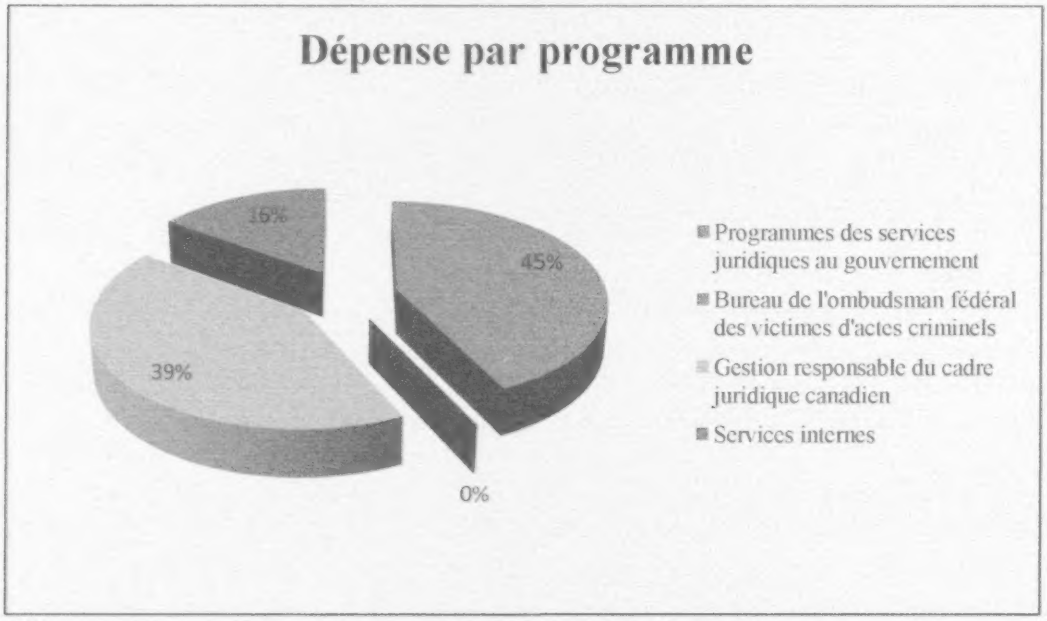

Le revenu net du Ministère était de 345 millions de dollars en 2013-2014, et la majeure partie du revenu était tirée de la prestation de services de consultation, de contentieux et législatifs, qui représentaient 96 p. 100 du total. D'autres recettes provenant des frais de gestion et

d'administration des programmes du droit de la famille représentaient 2 p. 100 des revenus, et les revenus des services communs représentaient également 2 p. 100. Le revenu net du Ministère a augmenté de 1 p. 100 par rapport à 2012-2013.

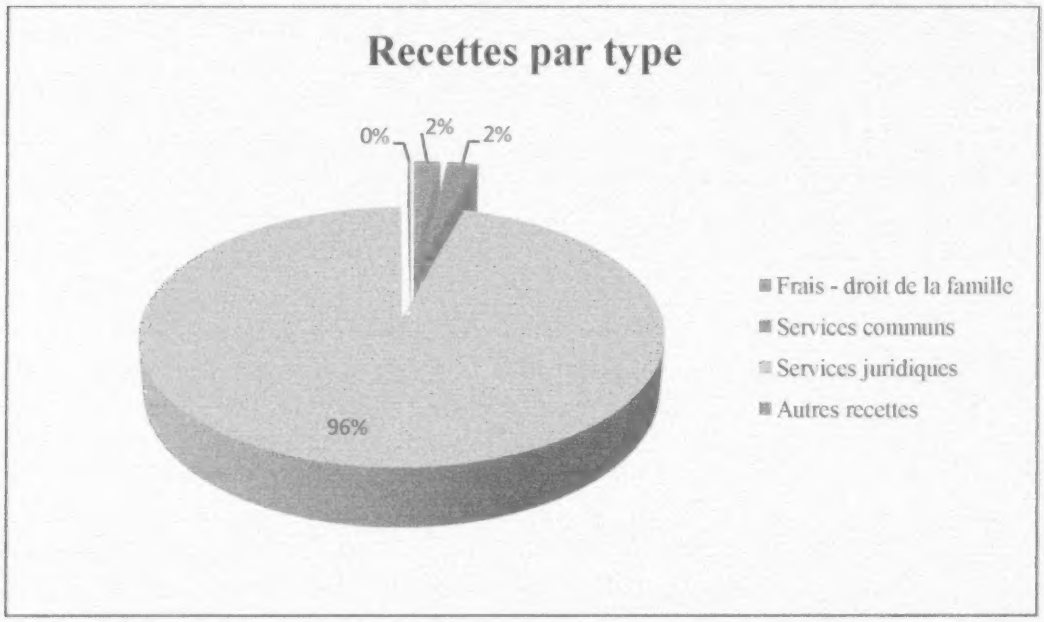

Les états financiers du Ministère sont affichés sur le site Web du ministère de la Justice.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement de 2013-2014* se trouvent sur le site Web du ministère de la Justice.[cvii]

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et évaluations
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Sources des revenus disponibles et non disponibles
- Rapport sur les frais d'utilisation

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique générale grâce à des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations

et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales du gouvernement du Canada.*[cviii] Les mesures fiscales présentées dans cette publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

SECTION IV : COORDONNÉES DE L'ORGANISATION

Renseignements généraux :

Direction des communications
Téléphone : 613-957-4222
ATS : 613-992-4556
Courriel : media@justice.gc.ca

Renseignements aux médias :

Direction des communications
Téléphone : 613-957-4207
Courriel : media@justice.gc.ca

DRAFT

ANNEXE : DÉFINITIONS

Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

Programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

NOTES

[i] *Loi sur le ministère de la justice*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[ii] Ministère de la Justice Canada, http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html

[iii] Ministère de la justice Canada, Ministre de la Justice et procureur général du Canada, http://canada.justice.gc.ca/fra/apd-abt/mpg-mag.html

[iv] Ministère de la Justice Canada, L'honorable Peter Gordon MacKay, http://canada.justice.gc.ca/fra/apd-abt/mpg-mag.html

[v] *Loi sur le ministère de la Justice*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[vi] *Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6301394&Language=F

[vii] *Loi sur les peines plus sévères pour les prédateurs d'enfants*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=6434291&Language=F

[viii] *Loi visant à combattre la contrebande de tabac*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6277291&Language=F

[ix] *Loi sur la réforme de la non-responsabilité criminelle*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6319560&Language=F

[x] *Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l'égard des victimes*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=5507161&Language=F

[xi] *Loi sur la lutte contre le terrorisme*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=5385776&Language=F

[xii] *Loi sur le terrorisme nucléaire*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=5477296&Language=F

[xiii] Ministère de la Justice Canada, Centre de la politique concernant les victimes http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/

[xiv] Ministère de la Justice Canada, Fiche d'information : Stratégie fédérale d'aide aux victimes/Fonds d'aide aux victimes, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2012/doc_32728.html

[xv] Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, http://www.semainedesvictimes.gc.ca/accueil-home.html

[xvi] Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, colloque fédéral 2014 http://www.semainedesvictimes.gc.ca/colloque-symp/index.html

[xvii] Commission nationale des libérations conditionnelles, http://pbc-clcc.gc.ca/index-fra.shtml

[xviii] *Loi sur la Charte des droits des victimes*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6503398&Language=F

[xix] *Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l'égard des victimes*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=5507161&Language=F

[xx] *Loi sur la réforme de la non-responsabilité criminelle*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6319560&Language=F

[xxi] *Loi sur le contrôle des dépenses*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-15.5/index.html

[xxii] *Loi sur la Charte des droits des victimes*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6503398&Language=F

[xxiii] Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Convention de règlement, https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015638/1100100015639

[xxiv] *Loi sur les Indiens*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-5/

[xxv] *Code criminel*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/

[xxvi] *Loi sur les aliments et drogues*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-27/

[xxvii] *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/acts/C-38.8/index.html

[xxviii] Gouvernement du Canada, Plan d'action économique, Par-delà la frontière, http://actionplan.gc.ca/fr/content/dela-la-frontiere

[xxix] Citoyenneté et Immigration Canada, http://www.cic.gc.ca/francais/index.asp

[xxx] *Loi sur la citoyenneté*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-29/

[xxxi] *Loi sur les mesures économiques spéciales*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-14.5/

[xxxii] *Loi sur les Nations Unies*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/U-2/

[xxxiii] Agence du revenu du Canada, http://www.cra-arc.gc.ca/menu-fra.html

[xxxiv] *Loi sur l'intégrité des élections*, http://www.parl.gc.ca/LEGISInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6398775&Language=F

[xxxv] *Loi sur la réduction de la paperasse*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6390464&Language=F

[xxxvi] *Loi sur l'incorporation par renvoi dans les règlements*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6262288&Language=F

[xxxvii] *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-24.501/

[xxxviii] Gouvernement du Canada, Le budget de 2013, http://www.budget.gc.ca/2013/home-accueil-fra.html

[xxxix] Secrétariat du Conseil du Trésor, Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[xl] Conseil du Trésor du Canada, Descripteurs des secteurs de résultats du gouvernement du Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx

[xli] *Ibid.*

[xlii] *Ibid.*

[xliii] *Comptes publics du Canada 2014*, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[xliv] Statistique Canada, *Enquête sociale générale, 2009*, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm

[xlv] *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/

[xlvi] Ministère de la Justice Canada, Fonds du système de justice pour les jeunes, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/jj-yj/index.html

[xlvii] Ministère de la Justice Canada, Programme de financement des services de justice pour les jeunes, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html

[xlviii] Ministère de la Justice Canada, Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/intens.html

[xlix] *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/

[l] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation des volets de financement de l'Initiative de justice pour les jeunes*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/11/vfijj-yjifc/index.html

[li] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/

[lii] Ministère de la Justice Canada, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html

[liii] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/

[liv] *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-38.8/

[lv] Ministère de la Justice Canada, Stratégie nationale : évaluation, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/sna-nas/

[lvi] Ministère de la Justice Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/10/snaef-nasie/index.html

[lvii] Ministère de la Justice Canada, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, Évaluation formative, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/09/pfttt-dtcfp/index.html
[lviii] Gouvernement du Canada, Discours du Trône 2013, http://speech.gc.ca/fra
[lix] Gouvernement du Canada, Le budget de 2014, http://www.budget.gc.ca/2014/home-accueil-fra.html
[lx] Ministère de la Justice Canada, Fonds d'aide aux victimes, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html
[lxi] *Loi sur la Charte des droits des victimes*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6503398&Language=F
[lxii] *Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l'égard des victimes*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=5507161&Language=F
[lxiii] *Code criminel*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/
[lxiv] Gendarmerie royale du Canada, Équipe intégrée de la police des marchés financiers, http://www.rcmp-grc.gc.ca/imet-eipmf/index-fra.htm
[lxv] Ministère de la Justice Canada, Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/integ.html
[lxvi] Ministère de la Justice Canada, Droit de la famille, http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/
[lxvii] Ministère de la Justice Canada, Évaluation de l'Initiative de soutien des familles vivant une séparation ou un divorce, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/14/sfvsd-sfesd/index.html
[lxviii] *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-1.4/index.html
[lxix] Ministère de la Justice Canada, Bureau d'enregistrement des actions en divorce, http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/divorce/bead-crdp.html/df-fl/divorce/bead-crdp.html
[lxx] Ministère de la Justice Canada, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html
[lxxi] *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/
[lxxii] Ministère de la Justice Canada, Programme d'aide juridique, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html
[lxxiii] Ministère de la Justice Canada, Réponse de la direction et plan d'action, http://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/paj-lap/pard-mrap.html
[lxxiv] Ministère de la Justice Canada, Évaluation du Programme d'aide juridique, http://justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/paj-lap/index.html
[lxxv] Ministère de la Justice Canada, Programme des avocats spéciaux, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/es-sa.html
[lxxvi] *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/
[lxxvii] *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/
[lxxviii] Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, http://www.irb-cisr.gc.ca/Fra/Pages/index.aspx
[lxxix] Ministère de la Justice Canada, Programme juridique de partenariats et d'innovation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpisub-jpipgr.html
[lxxx] Ministère de la Justice Canada, Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html
[lxxxi] *Loi sur les langues officielles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/
[lxxxii] Jurisource.ca, http://jurisource.ca/
[lxxxiii] *Loi sur les contraventions*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38.7/index.html
[lxxxiv] Ministère de la Justice Canada, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* - Présentation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html
[lxxxv] *Code criminel*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/
[lxxxvi] *Loi sur les contraventions*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38.7/index.html

[lxxxvii] Ministère de la Justice Canada, Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, http://canada.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html
[lxxxviii] Gouvernement du Canada, *Plan d'action économique 2014*, http://actionplan.gc.ca/fr/blogue/plan-daction-economique-2014

[lxxxix] Ministère de la Justice Canada, Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html
[xc] Gouvernement du Canada, Plan d'action économique 2014, http://actionplan.gc.ca/fr/blogue/plan-daction-economique-2014
[xci] Ministère de la Justice Canada, Fonds de renforcement des capacités, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/fc-cf/index.html
[xcii] Ministère de la Justice Canada, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html
[xciii] Ministère de la Justice Canada, Évaluation du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/13/paa-acp/
[xciv] *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/
[xcv] Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/
[xcvi] Ministère de la Justice Canada, *La Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/guide/seen.html
[xcvii] Sécurité publique Canada, http://www.securitepublique.gc.ca/index-fra.aspx
[xcviii] Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/
[xcix] *Loi sur le ministère de la Justice*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/index.html
[c] Bureau du Conseil privé, Conseil privé de la Reine pour le Canada, http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=council-conseil&doc=description-fra.htm
[ci] *Loi sur les textes réglementaires*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-22/
[cii] *Loi constitutionnelle de 1982*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html
[ciii] Ministère de la Justice Canada, Enquête sur la satisfaction des clients, Résultats du Ministère - Cycle II (2009-2012), http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2012/sur/cycleii.html
[civ] Ministère de la Justice Canada, Évaluation de la Direction des services législatifs, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/13/dsl-lsb/index.html
[cv] Ministère de la Justice Canada, Réponse de la direction et plan d'action, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/13/paa-acp/
[cvi] Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, http://www.tbs-sct.gc.ca/pses-saff/index-fra.asp
[cvii] Ministère de la Justice Canada, Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2014_2015/supp/index.html
[cviii] Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp